

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 – 18H00 / HOTEL DE VILLE**

CONVOCACTION en DATE : 07 septembre 2023

SECRETAIRE de SEANCE : **Mme Fabienne DELCOURT**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : Mme DI BELLO Christine (procuration à M. SIDER Joel), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SMITS Jean-François), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier), M. ANDRE Jimmy (procuration à M. BUSTIN David), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 26

Nombre d'absents/excusés : 7

Démarrage de la séance : **18h00**

Afin d'ouvrir la séance, M. le Maire procède à la désignation de la secrétaire et propose **Mme Fabienne DELCOURT**.

➤ **Pas d'avis contraire**

M. Nicolas PICARD, Directeur Général des Services, effectue l'appel et constate le quorum.

M. le Maire : Mes chers collègues, je ne pensais pas dire cela un jour. La Ville de Vieux-Condé a malheureusement vécu des moments difficiles avec la disparition de notre ami Philippe dans des conditions atroces. Je ne reviendrai pas sur les faits, puisque vous le savez, l'instruction judiciaire est en cours et je vous demanderai de bien la respecter.

Le drame aussi de la disparition de Matthieu MATHOT quelques jours plus tard.

Au nom de la Municipalité et en accord avec la famille, je voudrais que l'on observe une minute de silence pour la famille MATHOT avec une pensée pour Philippe et Matthieu et, bien évidemment, l'ensemble de la famille.

*****Minute de silence.*****

Je vous remercie.

On a tous vécu un moment très difficile, les membres de cette famille sont restés dignes et nous le sommes restés également à leur demande. Je remercie notre groupe majoritaire et le groupe d'opposition, toutes les personnes qui ont voulu se joindre à nous, à cette immense tristesse.

Je tenais à souligner le travail collaboratif et efficace entre la police municipale et la police nationale, celle de Condé-sur-l'Escaut en l'occurrence et signaler l'efficacité des services qui ont interpellé les personnes présumées. Je pèse mes mots puisque l'instruction est en cours et vous savez que la couverture médiatique est nationale. Je voulais aussi passer un message, préciser que c'est important d'avoir des forces de l'ordre municipales ou nationales sur lesquelles on peut compter et bien évidemment les services de justice, notamment le Parquet avec qui je suis en relation régulièrement.

C'est difficile de parler maintenant des autres informations générales.

Une pensée pour ce qui se passe actuellement chez nos amis Marocains. Au Maroc, comme vous le savez, un tremblement de terre a touché le pays le vendredi 8 septembre dernier. Le bilan actuel, puisqu'il n'est pas définitif, est établi à 2 900 personnes décédées, 5 530 blessés et de nombreux disparus. Pour votre information, nous avons des familles marocaines qui étaient en vacances là-bas, qui y partent, nous serons en contact avec le Quai d'Orsay dans les prochains jours puisque pour certaines d'entre elles, nous n'avons pas de nouvelles. Certaines familles sont simplement parties en vacances, voir les membres de la famille et sont restées pour apporter leur aide.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour la Libye, qui elle aussi vient d'être touchée quelques jours après le Maroc par une catastrophe avec le passage de la tempête Daniel. Dans la nuit de dimanche à lundi, cette tempête a occasionné des inondations d'une ampleur exceptionnelle, des barrages ont cédé, nous avons vu d'atroces images. Un bilan qui est important puisque qu'aujourd'hui on est à 3 800 personnes décédées, près de 5 000 disparus au moment où on se parle et 7 000 blessés. Ce sont des chiffres qui malheureusement évoluent comme ceux du Maroc.

La ville de Vieux-Condé se joint aux pays, aux peuples qui ont subi ces événements internationaux et rappelle, c'est important parce qu'on voit des cagnottes « fleurir » qui ne sont pas toujours très bien contrôlées, qu'il existe des organismes caritatifs français, labellisés, agréés par l'Etat et conventionnés par les services de l'Etat. Je tenais à les citer parce que j'ai beaucoup de Vieux-Condéens, de la communauté Marocaine mais pas que, qui nous ont demandé comment ils pouvaient aider. La meilleure des solutions, après questionnement des services de l'Etat, c'est d'aider les associations caritatives françaises qui sont missionnées pour faire leur métier, ce sont des professionnels. Vous pouvez les retrouver sur le site du Gouvernement mais c'est principalement ceux qui sont en première ligne : la Croix Rouge et le Secours Populaire au niveau international. On le rappellera sur nos réseaux, le mieux est de donner de l'argent et celui-ci sera utilisé par les associations qui seront capables de cibler selon les besoins des pays.

Je vais revenir sur des événements un peu plus légers mais qui font la vie de notre collectivité.

Depuis que l'on s'est réunis en juin dernier, nous avons eu notre fête de nuit, les ACM, les quartiers d'été, notre fête foraine et sa brocante, c'est la 2ème année que l'on fait une brocante ville dans le centre avec la ducasse. La brocante a rencontré un beau succès, sous une belle météo, c'était le 20 août dernier.

Le marché campagnard également qui a eu lieu en début de mois, petite dédicace à M. Richard SZYMANIAK mais pas que.

L'inauguration de la salle Ephémère et sa fresque, c'est plutôt la partie de M. Jean-François SMITS.

J'espère que je n'oublie personne et je tiens à remercier tout le monde, pour l'engagement, l'investissement que vous prenez sur toutes ces animations. Dans ces moments particuliers, ils sont encore plus importants peut-être qu'avant, parce qu'on a de moins en moins de moments d'échanges, de détente et c'est peu de le dire en ce moment, que ce soit au niveau national ou malheureusement au niveau local.

Je vais aussi vous parler de la rentrée des classes : l'école du Mont de Péruwelz, et plus précisément la dénomination correcte, le groupe scolaire Georges Germy. Il faudra garder ce nom-là et arrêter de dire Mont de Péruwelz. Les enfants de l'école élémentaire sont repartis dans leur école, c'est-à-dire le bâtiment qui avait été construit et où on avait suspendu l'utilisation pour des raisons de sécurité, de doute au niveau de la sécurité. On ne peut pas se permettre d'avoir des doutes dans la sécurité quand on est Maire, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants, ou tout autre personne d'ailleurs.

La rentrée s'est donc bien passée. D'abord, il y a eu celle des professeurs. Puis, ce fut celle des enfants et de leurs parents dont certains n'avaient jamais connu l'école, puisqu'entre la fermeture, les préfabriqués, ils n'ont pas connu cette période-là. Les préfabriqués repartiront en octobre ou novembre.

J'en profite pour féliciter M. le Directeur Général des Services et ses services techniques, environnement et cadre de vie qui ont fait un travail particulièrement important pour cette rentrée scolaire. Ils ont procédé par des opérations « commando », nous avons eu de bons retours des directeurs d'établissements. Tout n'est pas fait à 100 %, il y a encore des petits réglages, mais nous avons anticipé, écrit et programmé à l'avance. Je trouve que cela a été bien plus efficace à l'approche de la rentrée de le faire ainsi.

Il a fallu gérer cette programmation pendant les congés du personnel en juillet-août, ce n'était pas évident en termes de coordination. Je sais que M. le DGS pourra au nom de la municipalité passer le message non seulement au CODIR mais aussi du premier chef de service au plus jeune stagiaire qui sont chez nous, leur dire merci, puisque c'est aussi grâce à eux, si nos enfants sont rentrés dans de bonnes conditions, avec le sourire, un peu de larmes pour certains, c'est toujours un moment émouvant.

Vous rappeler aussi, l'élection sénatoriale, c'est le dimanche 24 septembre 2023 en Préfecture de Lille. C'est à caractère obligatoire pour nous. C'est une obligation réglementaire.

Quelques informations par rapport au dernier conseil et notamment des questions de l'opposition, soit j'ai des retours ou je n'en ai pas mais je donne les informations.

Je n'ai pas de retour sur POINFOR, vous aviez demandé, à juste titre et nous aussi, le bilan 2022 de l'association. On l'a réclamé à plusieurs reprises auprès de M. Pascal PATTINIEZ (sous-entendu le Directeur de l'association) et nous n'avons pas eu de retour. Dès que l'on aura le bilan, on vous le transmettra.

Sur un autre sujet, c'était M. Michel LATAWIEC qui nous avait demandé les comptes-rendus des CLSPD et CISPD. Je rappelle pour tout le monde, c'est l'intercommunalité en termes de protection. On s'est renseigné et on n'a pas la possibilité de communiquer les pièces puisque dans leur contenu, il y a des informations « trop confidentielles ». Je vais quand même voir si on ne peut pas avoir sans les noms, les affaires, etc.. J'ai demandé un document qui peut être consultable par tout le monde, pas que pour nous mais par la population aussi. Pour l'instant les documents que l'on possède, ce sont les affaires qui sont en cours ou celles prévues.

Vous aviez demandé que l'on vous tienne informés concernant le CPTS. Pour votre information, j'ai rencontré la coordinatrice Aline CUFAY, ainsi que les deux professionnels de santé référents, c'est-à-dire, le docteur Jacques FRANZONI et le docteur Claire HELLIN du CPTS du Grand Valenciennois, puisqu'on en fait partie depuis novembre 2022.

On les a rencontrés le 29 juin dernier en mairie avec Mme Christelle CHEMINEL, DGS du CCAS et M. Philippe DE DEKEN, pharmacien, qui est notre professionnel de santé référent sur le secteur.

Sur la recommandation de la coordinatrice, on a la possibilité de solliciter une étude sur le parcours santé de notre territoire auprès de l'ARS. Il y a une personne de l'ARS qui va faire ce qu'on appelle « le parcours santé sur notre

territoire », attention quand je dis territoire ce n'est pas Vieux-Condé puisque c'est le Pays de Condé, on a le Valenciennais et le Pays de Condé qui est un des secteurs dans les secteurs.

On regarde si, par exemple, un médecin spécialiste est à Condé, nous n'en avons peut-être pas besoin à Vieux-Condé car les communes sont proches. Cette étude sera prise en charge par l'ARS. Ceux qui sont au conseil d'administration du CCAS le savent, l'ARS c'est l'Agence Régionale de Santé. Je voulais juste vous informer que tout ça est dans « les tuyaux » et dès que j'ai les informations, je vous les communiquerai.

Dès que nous aurons l'étude, je pense qu'on la présentera au conseil même, ce sera très intéressant de voir le parcours de santé sur le territoire et les manquements que l'on connaît en termes de désertification médicale, je ne pense pas qu'aux médecins généralistes quand je dis ça d'ailleurs.

M. Franck AGAH : Bonjour à toutes et à tous, vous vous doutez bien que c'est la rentrée donc j'ai aussi une intervention à faire avant le démarrage du conseil municipal.

M. le Maire : Faites

M. Franck AGAH : M. le Maire, chers collègues. La période estivale touche à sa fin. Malgré les événements tragiques et douloureux que nous avons vécus sur notre commune, je ne m'étalerai pas sur le décès de M. MATHOT Philippe, grand artisan du rayonnement de notre commune et de son fils Matthieu pour lesquels nous avons une pensée. Nous réitérons nos sincères condoléances à Sabine, Marie, Sylvain ses petits-enfants et tous ses proches.

Nous apportons aussi notre soutien au peuple Marocain et Libyen.

Depuis des années, les scientifiques nous alertent sur le dérèglement climatique. Les politiques, quant à eux réagissent à coups de mesurètes pendant que les peuples subissent ces aléas.

Je voudrais avant tout, féliciter et remercier toutes les associations ainsi que les bénévoles qui ont permis aux habitants de notre commune de bénéficier de moments conviviaux pendant cette période estivale tout en créant du lien social. Notre dénominateur commun reste le « Vivre Ensemble ».

Alors que nous entamons la rentrée scolaire coïncidant avec celle de mi-mandat et en tant qu'élu engagé pour notre commune et ses habitants, nous réaffirmons notre engagement pour l'avenir de notre ville. Nous saisissons l'occasion d'exprimer notre gratitude aux habitants pour leur soutien car nous restons persuadés que c'est en étant une opposition constructive que nous travaillerons dans l'intérêt des Vieux-Condéens.

Toutefois, certains projets, la requalification de la cité de l'Hermitage, la vente de certaines maisons à la cité Taffin et l'étude qui est en route par Valenciennes Métropole pour la future réhabilitation de la cité du Rieu, qui sont mises en place ou présentées par la majorité municipale, nous questionnent sur les méthodes entreprises. Nous resterons toutefois très vigilants sur le déroulé de ceux-ci car l'humain d'abord reste notre leitmotiv. Nous entamons cette nouvelle étape avec enthousiasme et détermination dans l'intérêt de notre population. Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci M. AGAH pour cette déclaration. On a pas mal de projets sur la table, vous avez raison. Un, où il y a déjà eu une réunion publique, c'était la semaine dernière avec la SIA. Pour expliquer à la population, il y a des programmations de rénovation de logements et tant mieux. Parce que, c'est d'abord, un bilan énergétique positif et parfois ça demande aux personnes de bouger ou pas, ça dépend du type de travaux. Le bailleur a organisé une réunion avec les locataires, à la salle Germinal, il y a eu du monde d'ailleurs, plus que prévu et tant mieux. L'opération c'est un peu plus de 10 millions d'€, le coût global de la rénovation, c'est une rénovation où les gens vont rester à l'intérieur de leur logement, ça n'appelle pas à des logements qu'on appelle « tiroirs » c'est-à-dire les gens déménagent, on fait les travaux dans leur maison et ils reviennent. Ce sont des rénovations qui sont très lourdes, les châssis, l'isolation, la toiture, la chaudière, l'électricité, le sol... Ce sont des belles rénovations, je crois que le coût moyen c'est un peu plus de 70 000 € par logement, avec un abondement de Valenciennes Métropole. Ça c'est pour ce projet.

Il y en a une deuxième, j'ai signé tout à l'heure le courrier co-signé par le président de Valenciennes Métropole sur la cité du Rieu qui est une rénovation un peu plus lourde, puisque là, il y aura un projet « tiroir », les habitants vont là aussi avoir leur réunion publique et j'insiste, la concertation individuelle, c'est-à-dire en tête à tête avec le

bailleur. Mais vous avez raison M. AGAH, on sera très vigilants. Fabienne DELCOURT, « pilote » de ce programme, ceux qui y participent et moi-même seront vigilants.

Je n'ai pas le calendrier pour la cité du Rieu, parce ce que c'est un programme ERBM, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Il y a des décalages de l'Etat avec des fonds mais je n'ai pas les montants, c'est encore trop tôt.

Cependant, sur la SIA, Quartier de l'Hermitage, il est un peu plus de 10 millions d'€ et j'ai 70 500 € à peu près par logement en termes de rénovation et ce qui est beaucoup et ce qui j'espère pourra améliorer le confort, la qualité de vie, la « fracture énergétique » et même la facture énergétique parce qu'aujourd'hui nous avons des endroits où la consommation d'énergie coûte plus cher que le loyer restant à charge.

M. Charles AGAH : Bonjour à tous. Je voudrais juste une petite précision car vous venez de sortir des chiffres, 10 millions d'€ mais ce n'est pas de l'argent investi par la ville ?

M. le Maire : Non c'est le bailleur et financé par l'Etat, la Région et un peu Valenciennes Métropole. Ce sont les emprunts du bailleur.

M. Franky LEFEBVRE : Vous avez parlé 70 000 € pour l'Hermitage, c'est voirie comprise ?

M. le Maire : Non les voiries ne sont pas encore rétrocédées, elles appartiennent à la SIA, ça a été une des questions du public.

Les voiries n'appartiennent pas à la ville, elles seront rétrocédées l'année prochaine et on le passera en conseil municipal.

M. Franck AGAH : M. LEFEBVRE a bien fait « d'appuyer » sur la question concernant la voirie. Vous vous souvenez M. le Maire lorsque, l'année dernière, nous avons eu le débat d'orientation budgétaire, nous étions sur le ROB de l'année dernière à 30 km d'entretien de voiries sur la ville de Vieux-Condé. Lorsque nous avons voté le budget nous étions « montés » à 40 km de voiries. A ce moment-là, je vous avais interpellé en vous disant, qu'entre le ROB et le vote du budget, il y avait cette différence de 10 km. Si on reprend le compte rendu de ce conseil municipal, vous aviez annoncé à toute l'Assemblée que les 10 km faisaient partie de la question que j'avais posée concernant le GIRZOM.

Aujourd'hui, vous nous dites que la voirie va être rétrocédée, appartient à la SIA alors qu'il y avait le GIRZOM depuis 1985 sur la cité de l'Hermitage, les 10 km qui ont été inclus dans l'entretien des voiries de la ville, l'année dernière sur le budget. Et là, vous annoncez que nous allons seulement acquérir la rétrocession auprès de la SIA, donc vous avez anticipé ?

M. le Maire : Non on ne peut pas anticiper.

M. Franck AGAH : Donc pourquoi vous avez rajouté les 10 km ?

M. le Maire : Les 10 km ce n'est pas que ça.

M. Franck AGAH : Je sais bien mais vous avez insisté sur le côté GIRZOM, Hermitage.

M. le Maire : Souvenez-vous en bas de la place aussi, la complexité du terrain qui va être bientôt rasé, sur une maison qui était construite sur un terrain qui appartenait à la ville alors que la maison appartenait au propriétaire.

Concrètement, on a dépoussiéré depuis le GIRZOM les années 80-85 où normalement à l'époque ces voiries auraient dû être rétrocédées automatiquement par délibération, actée, au moment où les travaux se font où le GIRZOM existe. Pour des raisons que je ne connais pas, certainement une délibération retoquée ou qui devait être rectifiée ou pas ça n'a jamais été fait. C'est pour ça que le bailleur, c'est lui qui a « levé le doigt » puisque c'est lui aujourd'hui qui entretient, enfin qui entretient...

M. Franck AGAH : C'est ce que j'allais dire parce que vous n'allez pas me dire que la voirie rue d'Artois, rue de Picardie, rue de Bretagne, rue du Roussillon et rue de Champagne...

M. le Maire : Vous étiez présent comme moi à la réunion publique et ça fait du bien d'entendre, car quelquefois les habitants ne nous croient pas toujours, c'est le bailleur qui lui-même a pris le micro et dit « oui c'est encore notre propriété ».

M. Franck AGAH : Je n'étais pas à cette réunion-là.

M. le Maire : Si vous étiez venu.

M. Franck AGAH : Oui mais je n'ai pas entendu le bailleur dire que les kilomètres de l'Hermitage lui appartenaient.

M. le Maire : Il y a une chose qui est importante, c'est qu'en 2024, on va avoir une rétrocession par phasage sur ces voiries-là. J'ai demandé au bailleur de faire un effort sur la rétrocession dans l'état actuel. On reviendra vers vous là-dessus car je suis en discussion avec eux et on doit les voir prochainement pour la rétrocession mais une rétrocession qui aurait dû être faite depuis 1984-85. Les habitants savent maintenant de la voix du bailleur que la ville n'est propriétaire de la voirie mais elle le sera bientôt car il faut qu'on rectifie cela.

M. Franck AGAH : Je me doute on va suivre tout ça.

M. le Maire : Les 10 km n'ont rien avoir avec ça. Les 10 km, c'est la dotation globale forfaitaire.

M. Franck AGAH : Non, je parlais M. le Maire, on va reprendre le compte rendu, on était à 30 km en débat d'orientation budgétaire, lorsqu'on vous avait présenté le budget, nous sommes montés à 40 km, je vous avais posé la question.

M. le Maire : Oui, rétrocession de voirie au fur et à mesure des bailleurs et du Département qui nous abandonne aussi sur les routes départementales.

M. Franck AGAH : C'était l'année dernière, pas en 2024.

M. le Maire : Oui, tant mieux ou tant pis selon l'état des voiries mais elles tomberont dans le domaine public et rentreront comme l'un des critères de dotation globale forfaitaire. Je rappelle que pour l'honorable assemblée plus on a de voiries et plus on a de dotations, c'est un des facteurs de dotation.

M. Franck AGAH : Donc ce qui veut dire que tous les cailloux qui sont mis sur les trottoirs dans ces différentes rues ?

M. le Maire : Aujourd'hui ?

M. Franck AGAH : Pendant la mandature, la ville a colmaté des brèches, mis des cailloux...

M. le Maire : Oui depuis 85, sans autorisation.

M. Franck AGAH : D'accord.

M. le Maire : Même les DICT, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux puisqu'une ville ne peut pas donner une DICT si elle n'est pas propriétaire du terrain, si c'était cela aussi votre question, je suis tout à fait d'accord.

M. Franck AGAH : Non ce n'était pas ça.

M. le Maire : Le but n'est pas de faire des procès à quelqu'un le but c'est de mettre à zéro ces choses-là et que cela soit en conformité.

On voit parfois des morceaux de terrain ou parcelles, cela remonte aux années 60-70, qui n'ont jamais été rétrocédés, on remet tout cela à niveau pour avoir une bonne base sur notre territoire.

M. le Maire : Vous avez reçu par le cabinet numérique votre dossier de conseil et également un avis modificatif, au niveau de la délibération 2.3 « Approbation de la programmation 2023 du contrat de ville » où dans le tableau les montant des totaux par la ville et par l'Etat ont été inversés. Une deuxième chose, on vous a transmis un complément d'information sur les servitudes, délibérations 3.1 et 3.2, j'ai demandé à ce que l'on ait une vue aérienne ou un plan.
Veuillez-nous excuser pour cela.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

M. Michel LATAWIEC : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci pour les réponses que vous avez citées précédemment. Une précision manque quand même, elle concerne le plan de circulation qui est en corrélation avec les projets du centre-ville. Le 09 juin dernier, vous disiez que vous aviez une réunion du lundi.

M. le Maire : Oui mais je n'ai pas la version définitive. D'ailleurs, on en parle dans les décisions modificatives de l'étude du centre-ville en termes de budget.
J'attends la version définitive des propositions pour l'étude du centre-ville. Elle sera présentée au conseil municipal, des descriptifs seront donnés. Elle ne porte pas bien son nom l'étude, c'est le centre-ville mais au sens large. Si tout le monde pense que l'étude veut dire qu'on va refaire la place, cela en fait partie mais ce n'est pas que cela. Elle va du Boulon jusqu'au la place Vermeesch, l'Ephémère, la rue Béluriez, elle porte sur la qualité de vie, le bruit, la charge mentale, les nuisances sonores, l'accessibilité aux commerces.

Pour l'instant, on n'a pas la version définitive, on a eu un comité de pilotage à Valenciennes Métropole. Il nous reste encore à consulter nos amis forains car je souhaite qu'ils restent sur la place de Vieux-Condé lorsqu'on fait notre ducasse. Et pour faire ça, on ne peut pas dessiner une place en termes de mobiliers sans prévoir ce genre de choses.

On aura donc un retour. Soit une présentation qui sera faite par le bureau d'études si le conseil municipal l'autorise, soit votre serviteur vous présentera le projet. C'est la deuxième étude centre-ville qui existe sur le territoire de Valenciennes Métropole la première était à Fresnes-sur-Escaut.
On réfléchit sur les flux, les déplacements, les commerces, l'attractivité, comment on va transformer tout cela. On va dézoomer, la place en fait partie, comme l'extension de l'école maternelle du centre, le bas de la place, la démolition qui commence avant la fin de l'année et j'espère qu'au prochain conseil on aura des éléments.

M. Michel LATAWIEC : Merci M. le Maire.

M. Franck AGAH : Vous avez répondu par rapport au bilan de POINFOR. Donc la première question M. le Maire : le groupe d'opposition s'inquiète de l'absence répétée de Mlle ou de Mme Pauline SIMON. Cela fait pas mal de conseils municipaux auxquels elle ne participe pas mais donne procuration. Est-ce qu'on peut avoir des nouvelles ? Il y avait aussi des absences répétées de M. ALATI Silvio et il y a une démission qui a suivi.

M. le Maire : Je ne vais pas vous donner des nouvelles de sa vie privée, elle va bien et vous aurez des nouvelles lors du prochain conseil municipal.

M. Franck AGAH : Ma deuxième question concerne la page 4 du compte-rendu où je vous avais interpellé à propos du post Facebook qu'avait fait Mme DESCAMPS. Vous m'aviez dit qu'elle était responsable de ce qu'elle publie et que vous avez une réunion qui était prévue avec les responsables de la Poste. Est-ce que vous avez des nouvelles concernant la fermeture de la Poste ?

M. le Maire : Excusez-moi, il s'est passé tellement de chose que j'ai oublié de l'aborder. La Poste nous a fait une proposition de rachat du bâtiment, 230 000 € que l'on a refusée, même si ce bâtiment était l'ancienne Mairie. La seule chose qu'on a pu protéger, c'est l'obligation de maintenir la Poste à l'intérieur. Pour votre information, la Poste de Condé-sur-l'Escaut va être en travaux, donc celle de Vieux-Condé va accueillir les personnes de Condé-sur-l'Escaut pendant 9 semaines. Aujourd'hui à ma connaissance, le bâtiment n'est peut-être pas à vendre dans le sens d'une annonce.

M. Nicolas PICARD : Non pas encore ils attendent notre décision finale.

M. le Maire : Nous n'avons pas les moyens d'acheter, c'est un bâtiment en PMR qui, à part le rez-de-chaussée, occupé par la Poste et qui le sera toujours demain, l'étage n'est pas exploitable en termes de service public sauf si on investit beaucoup. Le bâtiment coûte déjà très cher et il est très grand. Il y a un toit terrasse et je ne vous fais « de dessin » sur l'entretien d'un toit terrasse dans le Nord. La seule chose qu'on a obtenu d'eux, c'est l'obligation pour l'acheteur du maintien de la Poste, c'est un bail spécifique.

Mme Josette NAUMANN-ROSCONVEL : Donc le maintien de la Poste pour la personne qui achètera ?

M. le Maire : Oui et c'est pérenne pour la personne parce qu'elle a un loyer et elle est sûre d'être payée.

M. Franck AGAH : Excusez-moi, ma question était sur le service public et vous m'avez parlé de vente de bâtiment. Je parlais du service postal.

M. le Maire : Il reste à Vieux-Condé à cet endroit-là.

M. Franck AGAH : C'est tout ce qu'on voulait savoir. C'est quand même une entreprise privée.

M. le Maire : Je vous donne l'envers du décor et oui, malheureusement.

M. Franck AGAH : J'ai une question d'ordre représentatif. Lorsqu'on organise une manifestation, tout citoyen a le droit de participer aux manifestations, mais par contre, on voit de plus en plus la présence de M. Philippe DURAND, qui est dans votre liste est en 31^e position. Dans certaines manifestations, sa présence fait comme s'il était élu, siégeant avec nous. C'est un peu un étonnement parce qu'aux élections 2020, nous étions 35 sur nos listes, la vôtre, la mienne. La présence de M. DURAND est-elle une présence représentative de... ?

M. le Maire : Elle est « bizarre » votre question.

M. Franck AGAH : Oui, elle peut paraître « bizarre », car si je ramène mon 32^{ème} dans les manifestations où je suis invité alors qu'il ne siège pas et que ce sont les élus qui sont invités.

M. le Maire : Les élus, ils sont 33 et sont assis autour de la table en dehors des absents et des excusés. Vous avez, vous aussi, des gens à la suite qui n'ont pas été élus, c'est comme ça, c'est la démocratie et le rapport de force sur les résultats des élections. Je n'ai pas de soucis à ce qu'il soit présent parmi d'autres personnes comme chez vous il y a des gens qui viennent faire des photos sur nos cérémonies et c'est très bien.

M. Franck AGAH : Ils font des photos mais ne remettent pas de médailles, soit, c'est votre position.

M. le Maire : Non c'est important.

M. Franck AGAH : Vous me dites que ma question elle est bizarre.

M. le Maire : On ne va pas faire une rentrée scolaire où on va « s'engueuler » M. AGAH. Quand je dis qu'elle est bizarre c'est que je ne la comprends pas, ce n'est pas négatif. Quand je vois quelqu'un qui vient faire des photos sur une commémoration et qui n'est pas de votre liste, ça ne me pose pas de problème, je vais le saluer et lui dire bonjour comme n'importe quelle personne qui voudrait le faire.

M. Franck AGAH : Moi aussi, je n'ai rien contre M. Philippe DURAND, je dis simplement que, lorsqu'il est présent dans une manifestation...

M. le Maire : Je n'ai pas compris parce que vous parlez de la remise de médailles, il a remis des médailles lors d'une manifestation ? Parce qu'il est président de l'association, c'est la course cycliste. Et c'est pour ça que je ne comprends pas ce que vous me dites.

M. Serge FORTE : micro fermé

M. Franck AGAH : Je ne parle pas de la manifestation du Cyclo-cross, je sais de quoi je parle. Si M. DURAND représente « Pour Construire Ensemble ».

M. Serge FORTE : Je vais quand même intervenir là-dessus parce c'est une personne qui fait partie d'une association de la ville de Vieux-Condé et il est président du V.T.T Club de Vieux-Condé. Quand on a manifestation comme la course de dimanche, il était là pour faire la remise des médailles. Il est en représentation en tant qu'association, comme à la zone l'Avaleresse. Il n'est pas élu, il est président d'une association de la ville de Vieux-Condé et subventionnée par la ville.

M. le Maire : Merci de ces précisions. En cérémonie officielle, il n'y a pas de remise de médailles sauf si un papa veut le remettre à sa fille par exemple, mais en dehors de cela, ce sont les élus ici présents. Pas de sujet pour moi ni pour vous.

M. Franck AGAH : Dernière question, j'avais posé la question à la page 11 concernant les logements qui sont dans la rue Carnot avec le bail emphytéotique. Les travaux devaient être réalisés par l'association Espoir. Dans le compte-rendu, je n'ai pas demandé le nom des personnes mais le nombre de personnes.

M. le Maire : On a donné le nombre de logements mais pas le nombre de personnes.

M. Franck AGAH : C'est ça le nombre de personnes vivant dans ces trois logements.

Mme Fabienne DELCOURT : Il y a trois logements en superficie de type 4 donc 3 chambres, qui accueillent des familles en moyenne avec 2 enfants. On n'a pas le nombre exact des personnes mais en moyenne ils ont 2 enfants et pour la plupart sont là depuis une quinzaine d'années.

M. le Maire : Donc entre 12 et 15 personnes.

➤ Vote à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22.

M. le Maire : Ce sont les décisions du Maire entre deux conseils municipaux, vous le savez, sinon il faudrait réunir le conseil municipal pour acheter un stylo.

M. Franck AGAH : Cela concerne la page 5, 12^{ème} ligne, la « reprise de trottoir ».

M. le Maire : Oui 5 274,38 €.

M. Franck AGAH : Vous pouvez nous dire quelle reprise de trottoir puisqu'on aborde la voirie tout à l'heure.

M. le Maire : Je ne peux pas vous donner le nom maintenant mais demain je peux vous le donner, je ne l'ai pas là.

M. Franck AGAH : Si on reprend un trottoir ça va rentrer dans la globalité.

M. Nicolas PICARD : Non la reprise de trottoir, ce sont les travaux lorsque des bordures sont cassées ou autres choses comme ça, ce n'est pas une rétrocession de voirie.

M. le Maire : On va vous donner l'info.

M. Franck AGAH : Donc réparation n'est pas la même chose que reprise puisqu'on parlait de rétrocession tout à l'heure.

M. le Maire : Non reprise techniquement, c'est refaire un trottoir abimé.

M. Franck AGAH : Je vais revenir sur la page 6 concernant la Caisse d'Allocation Familiale sur l'EVS. Le coût de l'action est de 148 322 €, l'animation locale 17 250 €, les fonds locaux EVS 20 081,70 €, les fiches politiques de la ville 10 000 € choses qu'on va voir plus tard dans les délibérations politique de la ville. Dans ce reste à charge de 100 200.30 €. Est-ce que le personnel est inclus ?

M. le Maire : Oui c'est la totalité, mais votre question c'est quoi ?

M. Franck AGAH : Quand vous prenez le budget global qui est de 142 000 €, si on enlève les charges du personnel, puisqu'ils sont trois au niveau de l'EVS.

M. le Maire : Il y a plusieurs dossiers. Là c'est comptable, c'est le 2122 le reste à charge de la ville c'est 100 200.30 €.

M. Franck AGAH : Ce n'est pas le reste à charge qui me dérange c'est le coût total de l'action.

M. le Maire : Les 148 322 €, ce sont les actions de préfiguration, c'est comme d'habitude.

M. Franck AGAH : Oui j'ai compris mais s'il y a 3 personnes, si vous enlevez 3 salaires.

M. le Maire : Vous voulez dire la charge salariale, il n'y a pas la charge salariale dedans, il y a une partie car il y a des postes financés avec des actions, des postes non financés, notamment nos agents titulaires qui sont des fonctionnaires et qui sont là dans la vie de tous les jours.

M. Franck AGAH : Pourquoi ce n'est pas valorisé dans le coût global de l'action ?

M. le Maire : On peut en discuter pendant des heures.

M. Franck AGAH : Pas pendant des heures parce que c'est le mécanisme naturel. A partir du moment où vous mettez à disposition du personnel.

M. le Maire : Pour que tout le monde comprenne, l'enveloppe reste à charge ville c'est 100 000 €, à l'intérieur on a, selon l'action, un nombre d'heures fait par un agent qui est pris en charge dans le cadre de l'action. Par exemple, il y a une action qui dure 2 jours et l'agent de chez nous a passé 2 jours dans cette action et sera financé sur ces 2 jours-là. Ça représente un peu de 012 qui est à l'intérieur de ça pendant le moment où il se met à disposition pour l'action mais comme toujours.

M. Franck AGAH : Non on ne s'est pas compris, moi je dis simplement que les 142 000 € lorsque je les vois apparaître comme ça, du coût global de l'action, pour moi on parle d'action, c'est-à-dire, d'événement réalisé dans les locaux. Donc, dedans si c'est un projet global EVS il doit y avoir aussi la part salariale des agents mis à disposition.

M. le Maire : Elle se retrouve dans la totalité des 148 322 €.

M. Franck AGAH : Y compris même les fluides ?

M. le Maire : Est-ce que vous voulez le détail du montage ?

M. Franck AGAH : Oui

M. le Maire : On communiquera le détail de la décision 2023_15, détail des conventions et des financements.

M. Franck AGAH : Lorsque je vois par exemple, je reviens toujours à ça, j'aurai le détail, mais lorsque je vois par exemple pour l'ALSH nous sommes à 496 182,54 €, je me doute qu'il y a le coût du personnel.

M. le Maire : Oui.

M. Franck AGAH : Dernier point, page 7, le tableau qui concerne le CLAS, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Vu les montants qui sont validés et puis le coût de l'action, la question qu'on se posait est, est-ce que le CLAS bénéficiait à toutes les écoles donc les 4 cycles primaires ou qu'une seule école ?

M. le Maire : Je crois que c'est que le collège.

M. Franck AGAH : C'est le CLAS collège donc nous n'avons pas de CLAS primaires ?

M. le Maire : Non, pas pour l'instant. Je pense que ça sera aussi ce dispositif CLAS pour nos primaires, il faut que j'arrête de dire primaires il faut que je dise les « élémentaires ».

M. Charles AGAH : J'ai une question concernant la page 6, « entrées enfants », à quoi cela correspond-il ?

M. le Maire : Ce sont des entrées « TEO » dans un parc dans le cadre des ACM.

M. Charles AGAH : « TEO » c'est quoi ?

M. le Maire : On n'a pas le détail de la programmation dans un conseil municipal, mais est-ce que vous voulez qu'on vous la communique ?

M. Charles AGAH : Oui. Je me souviens si ma mémoire est bonne, on avait déjà souligné le fait que ces décisions de l'article L.2122-22 et 23 manquent de détails. On n'arrive pas forcément à les comprendre. Je me souviens qu'on l'avait déjà souligné et que ça serait pas mal, parce que vous venez de nous rectifier sur la reprise du trottoir car nous on avait compris dans le sens « reprise » du terme et non pas dans le sens « réparation ». Ce sera bien de revenir sur les termes et sur plus de détails.

M. le Maire : Plus de détails, par rapport à la réglementation, on est vraiment en « XXL » en termes de détails. Mais on peut essayer de voir en termes d'éléments de langage, de faire des catégories, mais les décisions sont mises dans l'ordre.

M. Charles AGAH : micro fermé

M. le Maire : C'est vrai que les intitulés ne sont pas explicites parfois.

M. Charles AGAH : micro fermé

M. le Maire : Oui c'est vrai que « TEO » on aura dû développer un peu je suis d'accord.

Mme Caroline DI CRISTINA : micro fermé

➤ Vote à l'unanimité

D2023_95 Demande d'ouverture dominicales 2024 pour le supermarché MATCH de VIEUX-CONDE

M. Richard SZYMANIAK : Comme chaque année, le supermarché MATCH formule une demande de 12 dimanches d'ouvertures supplémentaires pour l'année 2024. En 2024, ces jours sont les 7 et 14 janvier, le 30 juin, le 25 août, les 1^{er} et 8 septembre, le 24 novembre et les 1^{er}, 8, 15, le 22 et 29 décembre.

Il est demandé au conseil municipal après délibération d'émettre un avis favorable pour ces 12 ouvertures dominicales.

M. le Maire : Vous le savez, nous avons des ouvertures dominicales qui sont règlementées, soit par la ville, soit par Valenciennes Métropole selon le nombre. C'est tout simplement les autoriser à le faire sinon ils ne peuvent pas le faire. C'est important autant pour le commerce que pour nos habitants, car ce sont des ouvertures dominicales c'est-à-dire le dimanche. Je vous remercie pour l'établissement MATCH et pour les habitants qui pourront faire leurs courses le dimanche.

J'ai la réponse M. Charles AGAH, « TEO », c'est le Parc « Le Fleury » donc une sortie des ACM.

DELIBERATION

Vu l'article L.3132-36 du code du travail précisant que la liste des ouvertures dominicales doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante, et l'avis du Conseil Municipal sollicité dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à cinq,

Considérant que cette loi permet au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année,

Considérant la demande formulée par le supermarché MATCH de VIEUX-CONDE en date du 10 juillet 2023,

Considérant les accords tacites de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et de la Fédération du Commerce et de la Distribution,

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la liste des ouvertures dominicales 2024 souhaitées par le supermarché MATCH de VIEUX-CONDE comme suit :

- Les dimanches :
 - 07 et 14 janvier 2024
 - 30 juin 2024
 - 25 août 2024
 - 1^{er} et 8 septembre 2024
 - 24 novembre 2024
 - 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable aux 12 ouvertures dominicales dérogatoires susmentionnées.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_96 Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information.

Mme Caroline DI CRISTINA : La commune de Vieux-Condé est engagée dans une opération de modernisation de ses systèmes d'information permettant la dématérialisation des actes qui a pour but de transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et traitements automatiques facilitant ainsi les

échanges entre la Ville et les acteurs que sont le comptable public, le contrôle de légalité ou encore les opérateurs économiques.

Le Centre de Gestion du Nord est en mesure d'accompagner les communes membres dans la mise en œuvre des moyens et le suivi d'outils de dématérialisation par la mise à disposition d'un technicien dont les prestations sont rémunérées sur la base d'un taux horaire fixé à 50 € de l'heure, déplacement compris.

Nous proposons donc à l'Assemblée de valider le besoin de faire appel au CDG du Nord dans l'accompagnement à la mise en œuvre de l'e-administration, d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée à la délibération relative à la mise à disposition d'un agent du CDG du Nord pour une mission relative au système d'information et enfin d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

M. le Maire : Vous l'avez compris, ce sont des renforts ponctuels avec des techniciens spécifiques dont on n'a pas besoin toute l'année et le Centre de Gestion a dans ses ressources humaines, des gens qui interviennent une fois sur sujet purement technique. Donc là c'est la validation sur un technicien de prestation.

M. Charles AGAH : Ma question est sur les actes en question, quels seront les actes dématérialisés par la ville de Vieux-Condé ?

M. le Maire : Vous l'avez dans la délibération, vous avez tout ce qui est politique de sécurité du système d'information, l'accompagnement du plan d'action de sécurité des systèmes d'informations, un accompagnement technique de mise en œuvre sur les outils de chaîne de dématérialisation. Un exemple, la clé de signature électronique. Un document sur deux aujourd'hui, je le signe électroniquement avec une clé USB et celle-ci doit être protégée parce qu'avec cette clé on peut faire plein de choses.

Nos systèmes informatiques, vous le savez, les villes ou les centres hospitaliers, on l'a vu il n'y a pas si longtemps que cela, sont attaqués très régulièrement par des hackers, des pirates qui bloquent les serveurs. Le but est de sécuriser et de mettre aux normes toutes ces signatures électroniques. Un autre exemple, les documents que vous recevez sur vos tablettes, il faut les protéger et protéger vos accès parce que si vous vous servez de votre ordinateur personnel, on pourrait accéder, par le serveur de la mairie, accéder à votre ordinateur. Donc en fait il y a des mises à jour ou des refontes régulières qui sont faites sur le sujet, on en parle dans la décision modificative, sur le nuage et les serveurs externalisés. En résumé, on doit se protéger de plus en plus. Cela s'appelle de la Cyber sécurité.

DELIBERATION

Vu l'article 25 de la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée ;

M. le Maire rappelle que la Commune de Vieux-Condé est engagée dans une opération de modernisation de ses systèmes d'information permettant la dématérialisation des actes qui a pour but de transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et traitements automatiques facilitant ainsi les échanges entre la Ville et les acteurs que sont le comptable public, le contrôle de légalité ou encore les opérateurs économiques.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est en mesure d'accompagner les communes membres dans la mise en œuvre des moyens et le suivi d'outils de dématérialisation par la mise à disposition d'un technicien dont les prestations sont rémunérées sur la base d'un taux horaire fixé à 50 € de l'heure, déplacements compris.

Ainsi, sur ces contrats, il est demandé aux membres de l'assemblée de valider le besoin de faire appel aux ressources du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans l'accompagnement à la mise en œuvre de la e-administration et d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information ayant pour objet :

- Une déclinaison de la politique de sécurité du système d'information adaptée à Vieux-Condé,
- Un accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sécurité des systèmes d'information,
- Un accompagnement technique dans la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée à la délibération relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_97 Désignation des représentants titulaires et suppléants des conseils d'écoles des établissements scolaires de la ville de VIEUX-CONDE pour l'année scolaire 2023/2024.

M. Jean-François SMITS : Petite précision à apporter, c'est une obligation maintenant de désigner pour chaque année scolaire, de nouveaux représentants titulaires et suppléants aux conseils d'écoles. C'est donc pour cela que nous allons passer aujourd'hui cette délibération, en début d'année scolaire puisque les premiers conseils d'école vont arriver rapidement. Vous avez reçu un mail de l'Administration Générale vous demandant de proposer des conseillers pour être éventuellement désignés au sein des différents conseils d'école.

Nous avons à voter pour l'une des deux listes suivantes pour les représentants aux différents conseils d'école de nos établissements scolaires.

Pour la liste « Pour Construire Ensemble » :

Maternelle du Centre : titulaire M. Germain DAPSENCE et suppléant Mme Ghislaine SALINGUE

Maternelle du Rieu : titulaire Mme Carine MULETTE et suppléant Mme Malika BOUHEZILA

Maternelle Pierre Lemoine : titulaire M. Joel SIDER et suppléant M. Serge FORTE

Elémentaire Marcel Caby : titulaire M. André JIMMY et suppléant Mme Ghislaine SALINGUE

Elémentaire Maurice Thorez : titulaire Mme Malika BOUHEZILA et suppléant M. Germain DAPSENCE

Elémentaire Joliot Curie : titulaire M. Mohamed ARBOUCHE et suppléant M. Joel SIDER

Primaire Georges Germay : titulaire Mme Carine MULETTE et suppléant M. Romuald CLIMPONT

Pour la liste « Vieux Condé O Cœur » :

Maternelle du Centre : titulaire M. Charles AGAH et suppléant Mme Marie-France LEMOINE

Maternelle du Rieu : titulaire M. Pierre SCARAMUZZINO et suppléant M. Michel LATAWIEC

Maternelle Pierre Lemoine : titulaire M. Franck AGAH et suppléant M. Charles AGAH

Elémentaire Marcel Caby : titulaire Mme Josette NAUMANN-ROSCONVEL et suppléant Mme Laurence DEZOTEUX

Elémentaire Maurice Thorez : titulaire Mme Laurence DEZOTEUX et suppléant Mme Marie-France LEMOINE

Elémentaire Joliot Curie : titulaire M. Michel LATAWIEC et suppléant M. Franck AGAH

Primaire Georges Germay : titulaire M. Franky LEFEBVRE et suppléant M. Pierre SCARAMUZZINO

M. le Maire : Je vous propose de voter à main levée.

M. Franck AGAH : Vous avez proposé le vote à main levée, je pense qu'on aurait pu « s'échauffer » avant le 24 (sous-entendu, élections sénatoriales) et passer à l'isoloir. Mais si on commence à passer à l'isoloir je sais que certains élus ne seront pas contents car l'Assemblée va durer longtemps. Donc en tant qu'élus responsables, nous

faisons confiance et nous allons voter, sachant que vous savez très bien que vous êtes 25 et nous 8...C'est aussi la démocratie, nous savons accepter les choses.

M. le Maire : Chaque année, on devra revoter cette liste, c'est une nouvelle réglementation.

Vote à main levée. M. le Maire précise que les procurations comptent.

C'est la liste « Pour Construire Ensemble » qui est élue.

On va faire une rectification sur l'école du Mont de Péruwelz, c'est Georges Germay, l'école Carnot s'appelle Maurice Thorez, on a tendance à l'oublier, l'école maternelle Solitude s'appelle Pierre Lemoine.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33,

Vu les articles L.411-1 et D.411-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu la délibération n°D2020-023 en date du 16 Juillet 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des différents conseils d'écoles,

Considérant l'obligation de désigner chaque année scolaire des nouveaux représentants titulaires et suppléants des conseils d'écoles,

M. le Maire propose, par désignation, la représentativité suivante :

Pour la liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE »

ECOLES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ecole maternelle du CENTRE	M. DAPSENCE Germain	Mme SALINGUE Ghislaine
Ecole maternelle du RIEU	Mme REAL-MULETTE Carine	Mme BOUHEZILA Malika
Ecole maternelle Pierre LEMOINE	M. SIDER Joel	M. FORTE Serge
Ecole élémentaire Marcel CABY	M. ANDRÉ Jimmy	Mme SALINGUE Ghislaine
Ecole élémentaire Maurice THOREZ	Mme BOUHEZILA Malika	M. DAPSENCE Germain
Ecole élémentaire Joliot CURIE	M. ARBOUCHE Mohamed	M. SIDER Joel
Ecole primaire Georges GERMAI	Mme REAL-MULETTE Carine	M. CLIMPONT Romuald

Pour la liste « VIEUX CONDE O CŒUR »

ECOLE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ecole maternelle du CENTRE	M. AGAH Charles	Mme LEMOINE Marie-France
Ecole maternelle du RIEU	M. SCARAMUZZINO Pierre	M. LATAWIEC Michel
Ecole maternelle Pierre LEMOINE	M. AGAH Franck	M. AGAH Charles
Ecole élémentaire Marcel CABY	Mme NAUMANN-ROSCONVEL Josette	Mme DEZOTEUX Laurence
Ecole élémentaire Maurice THOREZ	Mme DEZOTEUX Laurence	Mme LEMOINE Marie-France
Ecole élémentaire Joliot CURIE	M. LATAWIEC Michel	M. AGAH Franck
Ecole primaire Georges GERMAY	M. LEFEBVRE Franky	M. SCARAMUZZINO Pierre

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DE DESIGNER** les représentants titulaires et suppléants des conseils d'écoles suivant la liste proposée par « Pour Construire Ensemble », susmentionnée pour l'année scolaire 2023-2024.

➤ **Vote à la majorité**

D2023_98 Désignation de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants de la Commission Communale de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)

Mme Caroline DI CRISTINA : Il convient de renouveler les membres de la Commission Communale de Contrôle des Listes Electorales avant le 08 décembre 2023 au plus tard.

Ainsi, dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Trois conseillers municipaux titulaires et trois suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission. Deux conseillers municipaux titulaires et deux suppléants appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission.

Par conséquent, il y a lieu de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour siéger à la commission communale de contrôle.

Les membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni être titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales. La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission doit être transmise au Préfet avant le 13 octobre 2023.

Pour la liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE » :

- Conseillers titulaires : M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Mickael
- Conseillers suppléants : M. ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme MULETTE Carine

Pour la liste « VIEUX CONDE O CŒUR » :

- Conseillers titulaires : Mme LEMOINE Marie-France, M. LATAWIEC Michel
- Conseillers suppléants : M. AGAH Franck, M. AGAH Charles

M. le Maire : C'est une désignation qui n'est pas tout à fait la même que tout à l'heure. Chacun a donné les noms des personnes qu'il souhaitait dans l'ordre de la liste et conformément à ce que Caroline (DI CRISTINA) vient de nous expliquer. Si nous validons cette proposition, ces personnes citées seront les représentants.

M. Franck AGAH : Moi, je voulais simplement poser une question parce que dans cette commission électorale, dans le passé, peut-être que les choses ont évolué, il y avait des personnes de la société civile.

M. le Maire : Merci, j'ai posé la question tout à l'heure lorsqu'on a préparé le conseil et je leur ai dit que je me souvenais qu'il y avait des personnes de la société civile qui participaient et qui contrôlaient. Dans les textes qu'on a ici non, c'est une circulaire du 30 août 2023, mais je pense qu'il y aura des désignations des personnes de la société civile puisqu'on doit d'abord, entre nous, installer, puis à mon avis ce sera les gens de la société civile. Je vois mal retirer les gens de société civile sur le contrôle des listes électorales, moi personnellement, cela me gênerait en termes de démocratie.

Mme Caroline DI CRISTINA : micro fermé

M. le Maire : C'était avec le délégué du Préfet, on reviendra vers vous sur ce sujet-là et là je crois que c'est d'abord nous et après la société civile.

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que les personnes de la société civile, c'est sous proposition comme vous dites de la majorité ou nous aussi on peut présenter des personnes.

M. le Maire : Je n'ai pas l'information.

M. Franck AGAH : Dès que vous aurez les infos, vous pouvez nous les partager ?

M. le Maire : Oui. C'est récent, la circulaire est du 30 août, il faut faire un rendu au Préfet le 13 octobre. Il faut un conseil municipal, sinon nous ne pouvons pas désigner. Pour l'instant on désigne les élus.

DELIBERATION

Vu l'article L 19 du Code Électoral, une commission de contrôle des listes électorales (CCLE) est instaurée au sein de chaque commune.

Vu la délibération D2020_73 du 30 septembre 2020 actant la désignation de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants de la CCLE.

Vu l'article R.7 du Code Électoral, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Vu la circulaire du 30 août 2023 relative à la nomination des membres de la commission de contrôle parmi les conseillers municipaux.

Considérant que ces commissions de l'arrondissement ayant été instituées par arrêté préfectoral du 9 décembre 2020, leur renouvellement devra être opéré le 08 décembre 2023 au plus tard.

Considérant que l'ensemble des dispositions réglementaires s'appliquant aux commissions de contrôles sont précisées par l'instruction ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales, complétée par son addendum

Les missions de la commission contrôle consistent :

- À assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle peut réformer les décisions du maire, procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit.
- À statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire. Ce recours administratif préalable auprès de la commission de contrôle est obligatoire avant tout recours devant le tribunal judiciaire.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 membres (5 membres titulaires et 5 membres suppléants) :

- 3 conseillers municipaux titulaires et trois suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux titulaires et deux suppléants appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission.

Par conséquent, il y a lieu de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour siéger à la commission communale de contrôle.

M. le Maire attire l'attention des membres du conseil sur le fait que dans tous les cas, les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni être titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

M. le Maire doit transmettre au Préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission pour le 13 Octobre 2023.

- **La liste « POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE »** propose dans l'ordre du tableau :

Membres titulaires

1. M. DAPSENCE Germain
2. Mme BOUHEZILA Malika
3. M. PETITJEAN Michael

Membres suppléants

1. Mme ROSART Anne-Sophie
2. M. CLIMPONT Romuald
3. Mme REAL-MULETTE Carine

- **La liste « VIEUX CONDE O COEUR »** propose dans l'ordre du tableau :

Membres titulaires

1. Mme. LEMOINE Marie-France
2. M. LATAWIEC Michel

Membres suppléants

1. M. AGAH Franck
2. M. AGAH Charles

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DESIGNER** les membres de la commission de contrôle comme suit :

Membres titulaires

- 1- M. DAPSENCE Germain
- 2- Mme BOUHEZILA Malika
- 3- M. PETITJEAN Mickael
- 4- Mme LEMOINE Marie-France
- 5- M. LATAWIEC Michel

Membres suppléants

- 1- Mme ROSART Anne-Sophie
- 2- M. CLIMPONT Romuald
- 3- Mme REAL-MULETTE Carine
- 4- M. AGAH Franck
- 5- M. AGAH Charles

➤ **Vote à l'unanimité**

Direction des affaires Financières

D2023_99 Décision modificative 2023 – 1, budget principal

M. le Maire : Vous le savez, comme dans toute collectivité, on est de moins en moins en capacité de pouvoir projeter les dépenses et les recettes car on a des variables d'ajustement qui ne sont pas à notre main. Donc il y a des bonnes et des mauvaises nouvelles. Chaque année, on a des décisions modificatives à la rentrée, elles sont plus ou moins fortes selon l'état du budget ou l'état des dépenses et des consommations, comme la consommation énergie par exemple.

Cette décision modificative est la première du budget principal. Vous avez tous les documents en annexe et bien évidemment je vais vous présenter une note de synthèse qui résume un peu par catégorie, par chapitre et par groupe. Je vous donnerai toutes les informations que je peux, je répondrai sur un aspect politique.

Sur un aspect technique, car vous verrez, qu'il y a des choses qu'on désinscrit pour les réinscrire ailleurs, Mme Lucy BLAISE (sous-entendu Directrice du pôle financier) sera là pour intervenir.

Vous avez le fonctionnement et l'investissement, dans chacune des deux catégories, vous avez les recettes et les dépenses.

En fonctionnement, en recettes, sur les ajustements de montants parce qu'une DM doit avoir un montant de 100 par exemple et décider de le modifier à 30 ou 40 ou 150 etc.. Parfois en plus ou en moins. Là on est en recette, c'est donc de l'argent qui rentre. Ajustement sur le montant suite à la notification reçue, entre le moment où on vote le budget et au moment où on a une notification définitive, à ce moment-là on ne les a pas, il faut voter le budget avant le 15 avril et les dotations définitives, nous les avons après.

Donc la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine qu'on avait provisionnée, c'est une bonne nouvelle, puisqu'on a 56 876.00 € de plus que prévus donc ça rentre dans les caisses ce sont des recettes.

L'inverse pour la Dotation Nationale de Péréquation suite à une notification, c'est la version définitive, on a - 8 034 €. Pour le fond de compensation, le FCTVA, - 18 000 €. Sur la subvention de la Région sur l'opération « Nos Quartiers d'été », on a une rentrée d'argent de la Région de + 6 000 €. Sur la dotation de la CAF, sur l'Espace de Vie Sociale, nous sommes à + 3 600 €.

Toujours en fonctionnement, en termes de dépenses, nous avons un ajustement de consommation, ce qu'on appelle TELECOM, la téléphonie et la communication de + 10 000 €. Nous avons une inscription des dépenses liées à l'opération « Nos Quartiers d'été » de + 12 000€ en dépenses et je précise déjà, attention pour les « Quartiers d'été », il faut bien lire + et non - donc 12 000 €, donc 11 700 € sur le compte 611 et 300 € sur le compte 6232 et pour rappel, l'opération est subventionnée à hauteur de 50 % par la Région, ce qu'on retrouve juste au-dessus, « Quartiers d'été » + 6000 € c'est les 50 % de subvention. En fait, on a une dépense de 12 000 €, logiquement si on faisait nos comptes nous-mêmes, on dirait on a une dépense de 6 000 €, mais non, on a une dépense de 12 000 € et une recette de 6 000 €.

Donc c'est + 10 000 € de dépenses, mais à l'intérieur, il y a les 6 000 € qui sont juste au-dessus en recette.

M. Michel LATAWIEC : micro fermé

M. le Maire : il y a une erreur c'est + 12 000 € en dépense.

M. le Maire : Exactement, qui viennent en compensation.

Augmentation des crédits liés à la fête de nuit pour le feu d'artifice renforcement de la sécurité le compte 6232 + 10 000 €. C'est principalement, parce qu'au départ, on voulait faire un feu d'artifice dans la cour de la mairie avec ce qu'on appelle des feux d'artifice à froid, des bombes moins importantes mais plus proches. Pour des raisons de sécurité, de distance, d'autorisation, on n'a pas pu le faire. Dans le mois qui a précédé la manifestation, on a dû changer et voir avec l'artificier pour faire la même version qu'avant, celle de la fête de nuit, le long des berges de l'Escaut. On a réinscrit les 10 000 € comme les années précédentes et on l'a payé comme les années précédentes. Ça faisait une économie de le faire en centre-ville.

Imputation en fonctionnement sur le poste P3/2 du marché de chauffage suite à l'annulation d'une autorisation de programme sur l'inscription 615221 ce sont les chapitres, + 42 500 €. Ajustement de crédit liés à une location d'école provisoire sur le 6135, vous savez de quoi on parle c'est la location des préfabriqués, 23 050 €. Remplacement de 2 trappes de désenfumage à la salle Germinal + 11 000 €. Subvention complémentaire au CCAS pour le compte 657362, + 67 000 €. Augmentation du point d'indice 6531 et 6533 ce sont les augmentations réglementaires, c'est l'indice qui avait déjà évolué au 1^{er} juillet, qui avait déjà évolué le 1^{er} janvier et qui évoluera encore au 1^{er} janvier 2024. C'est ce qui rémunère nos agents donc + 1 592 €. Diminution des crédits de l'informatique, le nuage, là on a une baisse de 25 280 € avec un report sur le 611 pour des prestations d'externalisation de serveurs, c'est-à-dire qu'on ne va plus avoir des serveurs physiques, les armoires... ce sont des serveurs qui seront hébergés ailleurs dans des blockhaus spécialisés.

M. Charles AGAH : micro fermé

M. le Maire : La transformation est en cours. Si demain il nous arrive quelque chose, si l'ordinateur est cassé par exemple, on en rebranche un et l'agent retrouvera son « bureau » d'ordinateur avec son code et son mot de passe.

Augmentation de la prévision liée au personnel du chapitre 012 pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet et des revalorisations des échelles de rémunérations + 50 000 €. Diminution de crédit sur le compte 022 des dépenses imprévues en fonctionnement - 105 200 €. Pourquoi ? Car on provisionne des potentiels risques, on est au mois de septembre donc sur une année égale, vous avez plus de provisions à mettre. Je vous rappelle qu'on est jusqu'au 31 décembre sur ce budget, donc comme on est au mois de septembre et qu'il reste 4 mois, on met moins de provision de risque et on a moins potentiellement de risque d'avoir un problème. On retire 105 200 €. Diminution de la prévision de virement de fonctionnement vers l'investissement - 78 000 €, c'est une dépense qui ne se fait pas et un système de compensation.

Sur l'investissement, même principe, recettes et dépenses.

Augmentation de la prévision liée au remboursement de FCTVA suite à notification.....

M. Franck AGAH : Excusez-moi M. le Maire, est-ce que les interventions, on peut les faire au niveau du fonctionnement, puis après l'investissement.

M. le Maire : J'espère que les deux ne sont pas liées. Oui d'accord.

M. Franck AGAH : Sur le fonctionnement, il y a deux questions. La première concerne la dotation nationale de péréquation. En recette, la baisse, est-ce qu'elle est nationale ou elle impacte simplement par rapport au taux, la ville ? Est-ce que c'est une décision nationale que la plupart des communes ont leur dotation de péréquation qui baisse.

M. le Maire : C'est une dotation qui va baisser d'année en année, malheureusement, je pense qu'à terme elle sera amenée à disparaître. Cette baisse de dotation, je pense qu'on la retrouve sur toutes les communes de France et elle baisse au fur et à mesure. En tout cas au niveau national, je ne sais pas si elle sera remplacée.

M. Franck AGAH : Ma deuxième question : dans les recettes, on ne voit pas apparaître la compensation de l'Etat concernant la taxe d'habitation qui a été supprimée et dont l'Etat aujourd'hui, sur les résidences secondaires, il y avait la déclaration à faire pour les personnes qui ont des résidences secondaires, on ne voit pas apparaître le montant de cette recette.

M. le Maire : Non parce qu'elles sont déjà inscrites budgétairement.

M. Franck AGAH : Et ce sont les bonnes ?

M. le Maire : Oui à ce jour, il y a des réajustements dans les chapitres, mais ça ne fait pas une DM, les modifications dans les chapitres ne font pas systématiquement une DM, les taux n'ont pas bougé, les assiettes ont bougé, on le sait, mais ce sont des dotations qui aujourd'hui sont inscrites dans le « marbre » avec les chiffres qu'on a. Si cela bougeait, on pourrait potentiellement avoir une deuxième Décision Modificative à la fin de l'année.

M. Franck AGAH : C'était cela ma question car à la date du 30 juin dernier, tous ceux qui avaient un logement secondaire devaient le déclarer au niveau du Fisc.

M. le Maire : Il y avait la fameuse mise à jour dans son espace et de décrire sa résidence principale ou secondaire avec le nombre de pièces etc..

M. Franck AGAH : Ma troisième question : quel est le motif de la diminution FCTVA sachant que la FCTVA nous la percevons sur l'année N+1 par rapport à nos dépenses N. Pourquoi une baisse ? Il y a des choses qui n'ont pas été réalisées ou achetées ?

Mme Lucy BLAISE : En fait, on a un décalage avec les charges rattachées qui arrivent en toute fin d'année et donc la sous-préfecture n'a pas forcément ces éléments, il y a un décalage d'un an. Comme c'est un mécanisme tout nouveau, il y a parfois des éléments qui sont réétudiés par le service en charge du FCTVA et qui ne sont pas retenus. Nous, on les propose, mais ce n'est pas toujours retenu.

M. le Maire : Avant le FCTVA n'était qu'en investissement, aujourd'hui on a du FCTVA en fonctionnement. Ce n'est pas encore au point, donc il y a un rajustement de fin d'année.

M. Franky LEFEBVRE : Dans les dépenses, je vois un ajustement des crédits liés à la location de l'école provisoire de + 23 050 €. Lors du dernier conseil, je vous ai interpellé là-dessus pour avoir sous forme de tableau le surcoût de l'école Germay.

M. le Maire : Merci d'avoir été le premier à la citer du bon nom. Ça doit être le solde de la location, c'est jusqu'à octobre donc c'est bien ça. C'est ce qui reste à payer avant que ça soit évacué par des grues, par convois exceptionnels etc... D'ailleurs, on a un projet de pumtrack à la place de cet endroit-là. Tout va être démonté.

M. Franky LEFEBVRE : Comme demandé au dernier conseil, est-ce que cela serait possible d'avoir le détail complet.

M. le Maire : Oui mais j'attends toujours le décompte final d'indemnisations au titre de la dommage ouvrage parce qu'on a un assureur qui avance les fonds et après une décision de justice qui est toujours en cours donc deux choses parallèles. Le problème est que temps que l'on n'a pas la décision de justice, on ne pourra rien vous fournir. Comptablement vous pouvez le vérifier, les factures du prestataire entre telle période et telle période quand les préfas sont partis. Nous on paye au service fait donc là on provisionne jusqu'au moins d'octobre car après ils sont démontés et partiront.

M. Franky LEFEBVRE : micro fermé

M. le Maire : Au total entre 500 000 € et 600 000 € du surcoût.

M. Franky LEFEBVRE : Mais c'est pour la location et puis les travaux ?

M. le Maire : C'est pour tout, les travaux de reprise, la remise en conformité, les bus, ce qui coûte le plus cher ce sont les préfabriqués avec toutes les connexions, chauffage, compteurs, travaux de mise en conformité.

M. Franky LEFEBVRE : Le déménagement aussi ?

M. le Maire : Tout, y compris le retrait et la remise à plat, la mise en peinture de l'école Georges Germy. Je n'ai pas le chiffre exact car ce sont les experts qui chiffrent.

M. Franck AGAH : Vous avez rectifié concernant « Nos Quartiers d'été » avec la Région, vous nous avez bien expliqué que le reste à charge, la part ville sur les 50 % était de 6 000 € étant donné que la dépense réelle est de 12 000 €.

Concernant la subvention complémentaire au CCAS, je sais que nous avons le Conseil d'Administration le 21 septembre, je pose la question étant donné que vous l'avez inscrit au niveau de la DM de la ville. Les 67 000 € est-ce que cela concerne l'aide à la population par rapport au CCAS ou est-ce que c'est le LFR ?

Car dans le CCAS, il y a quand même 4 chapitres : le CCAS, Le SSIAD, Le SSAD et le LFR.

M. le Maire : Non rien à voir, c'est sur une procédure qui est en cours au CCAS concernant un agent, c'est une provision administrative. C'est un changement de régime d'un arrêt d'un agent en maladie, qui passe en demi-traitement donc il y a un réajustement. Ça a été requalifié médicalement, ce n'est pas au tribunal dans le sens employeur-employé. C'est médical, c'est rétroactif, il était en demi-traitement et il passe en plein traitement, forcément on doit lui verser ce qu'on lui doit et c'est bien normal. C'est un rajustement, une indemnité versée à un agent dû à son arrêt.

M. Franck AGAH : Concernant la fête de nuit et le feu d'artifice, ça fait des années, vous qui êtes assureur, vous savez que l'on ne peut pas assurer un feu d'artifice. Je ne comprends pas que vous ayez projeté de pouvoir lancer un feu d'artifice par la cour de la mairie. Vous qui êtes assureur vous savez très bien que vous n'assurez pas cet engagement. Pendant des années nous l'avons fait le long de l'Escaut et là, vous nous rajoutez 10 000 € qui aurait pu être budgétés dès le départ au long de l'Escaut, et là vous venez modifier. Pourquoi vous avez pris cet engagement ?

M. le Maire : Tout simplement parce qu'aujourd'hui il existe deux choses. D'abord, ce qu'on ne connaissait pas dans le temps et ce qui s'appelle dans leur jargon des artificiers ce qu'on appelle le tir à froid. Ce sont des bombes qui n'existaient pas à l'époque et qui n'ont pas de risques incendiaires aussi importants, je parle sous couvert de M. Didier SIMON. Ce sont des bombes beaucoup plus petites comme, par exemple, au marché de Noël on tire le feu d'artifice ici donc c'est plus petit. Plus la bombe est petite plus la distance du périmètre de sécurité se resserre. Mais, une circulaire sortie en décembre 2022 a modifié le périmètre, je crois qu'on a pris 200 mètres de plus de périmètre de sécurité.

Forcément, si on le faisait à 200 m, il fallait que les gens autour s'en aille ! Cette circulaire sortant, cette nouvelle réglementation et le rappel du Sous-Préfet, nous ne pouvons plus le faire.

M. Bernard LIEGEOIS : micro fermé

M. le Maire : La catégorie F3, c'est le feu d'artifice que l'on fait au marché de Noël, c'est 100 m de rayon pas de diamètre, avant c'était 30 ou 40 mètres. Donc on a dit stop à l'artificier et on retourne aux berges de l'Escaut. C'était quand même environ 7 000 € d'économies. C'est le coût de la sécurité aussi de protéger.

Mme Josette NAUMANN-ROSCONVEL : Et vous avez bien fait parce que, on sait très bien qu'ils font leur travail les artificiers, ils vendent leur service, mais il faut toujours bien étudier le dossier, bien se méfier, car nous ici à Vieux-Condé, pour rappel, le feu d'artifice du marché de Noël et celui que nous tirons pour la fête de nuit, ça n'a rien à voir. C'est beaucoup plus prestigieux et j'espère que cela pourra durer au mois de juillet. Et puis, il faut aussi savoir, c'est à l'assureur que je m'adresse, que dans la cour de la mairie, il y a ici des vitraux quasiment historiques qui mériteraient d'être classés et vous savez très bien que quand on tirait dans le temps, il y en avait certains qui avaient les « pétoches ».

M. le Maire : Il fut un temps où il n'y avait pas de périmètre et on ramassait des fusées monstrueuses dans nos jardins. Voilà, c'est la réglementation qui a changé.

M. Franck AGAH : La diminution de la prévision du virement de fonctionnement vers l'investissement est de - 78 000 €. Est-ce que des projets ont été supprimés ou pas subventionnés ?

M. le Maire : C'est sur le mobilier de l'Ephémère, les nouvelles tables et chaises. On devait acheter la version définitive mais on a préféré acheter la version transitoire. On a supprimé les bancs et tables en bois pour des raisons de sécurité, des raisons sanitaires. Ce mobilier remplacera donc ce que nous avons retiré. On a acheté 500 chaises et 80 tables aux nouvelles normes, pour environ 35 000 / 40 000 €. On a décidé d'attendre les prochaines réunions sur l'Ephémère, si on « déclenche » le mode travaux et transformation, et donc d'inclure l'achat du mobilier définitif car les architectes vont travailler sur le côté esthétique du bâtiment.

M. Franck AGAH : Ma question donc : est-ce que ce montant que vous inscrivez ?

M. le Maire : On ne va le dépenser, donc on le désinscrit.

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que tout le mobilier qui sera mis à l'Ephémère sera en investissement ?

M. le Maire : Oui, tout ce qui sera acheté pour la version définitive ? Oui, la totalité est en investissement et donc de la compensation de TVA.

M. Charles AGAH : L'ajustement de consommation Telecom, compte 6262 : + 10 000 €, ça correspond à quoi ?

M. le Maire : Bonne question, c'est le logiciel 3CX, le renouvellement du matériel...

M. Charles AGAH : Le logiciel, lorsqu'il nous a été présenté en F3SCT, ça allait nous rapporter une économie.

M. le Maire : Oui, c'est le cas, il y a un investissement sur du matériel.

M. Nicolas PICARD : On devait mettre en place 3CX à un certain moment, on avait évalué un montant de la facture avec un autre prestataire « ancestral ». Sauf que cela a pris plus de temps à mettre en place donc on a continué à payer et on continue parfois à le faire. Donc cela prend un peu plus de temps.

M. le Maire : Il ne veut pas dire Orange !

M. Charles AGAH : J'ai une question car on aborde le sujet de Telecom, est-ce qu'aujourd'hui tous les problèmes de connexion ont été résolus dans les bâtiments publics que gère la ville ?

M. le Maire : Pas tous mais une bonne partie, comme dans la ville, avec la fibre, on a encore beaucoup de soucis.

M. Charles AGAH : Mais quand ça pose soucis pour mettre en marche la machine et rendre le service public, cela pose deux fois plus de soucis.

M. le Maire : On est d'accord, c'est même prioritaire, je suis totalement d'accord avec vous. On avait des soucis techniques, de distribution, de connexion, qui viennent de nos prestataires. Petite dédicace à l'agent qui est appelé partout pour essayer de régler des problèmes de connexion. C'est un vrai sujet, ce sont des postes indispensables dans une collectivité où avant nous n'avions pas tout ceci : la connectique, les serveurs, la connexion, les budgets vont exploser par rapport à d'autres qui vont diminuer. Je pense à l'archive papier qui va disparaître au fil du temps et deviendra numérique.

M. Charles AGAH : Bien malheureusement M. le Maire.

M. le Maire : On est bien d'accord. J'espère que l'on aura encore de l'archivage papier.

M. Charles AGAH : J'ai une autre question, mais pas forcément par rapport aux écritures sur la note de synthèse, mais par rapport à ce que vous venez de dire.

Par rapport au projet de l'Ephémère, est-ce que l'on aura une présentation au sein du conseil municipal ?

M. le Maire : Bien sur

M. Charles AGAH : Parce que nous avançons un peu dans le flou.

M. le Maire : Nous aussi.

M. Charles AGAH : Vous aussi ?

M. le Maire : Oui, complètement.

M. Charles AGAH : Ça nous rassure alors ! Enfin je ne sais pas si ça peut nous rassurer.

M. le Maire : Dans le flou comme tous les élus.

M. Charles AGAH : Vous avez un projet flou. Je ne sais pas si cela peut nous rassurer.

M. le Maire : Non, le projet est très clair depuis le départ, on sait exactement ce que l'on veut faire. Le seul flou, c'est le prix, le cout des matériaux, l'inflation qui n'arrête pas de « galoper », et qui fait qu'on n'y va ou pas.

M. Charles AGAH : Vous ne nous rassurez pas du tout alors. Mais on y va avec vous de toute façon, on est bien obligé.

M. le Maire : La ville de Vieux-Condé, votre serviteur, l'équipe majoritaire comme celle de d'opposition, on n'est pas rassuré sur l'avenir financier de tous nos coups y compris à titre personnel, on le voit à la pompe à essence, quand on fait un caddie, ça devient « hallucinant ». Et les matériaux que l'on doit utiliser ont un cout qui augmente ou baisse.

D'ailleurs, j'ai demandé au denier CODIR de me faire un ré indexation des couts potentiels pour voir si on y va ou pas. Peut-être que dans 3 mois je vous dirai que l'on n'y va pas ou on y va et donc on rentera dans le vif du sujet : plans, consultation. Aucune entreprise pour le moment n'est retenue, il n'y a qu'un assistant maitre d'ouvrage qui est retenu, c'est un économiste.

M. Charles AGAH : Ce qui m'étonne un peu, mais on s'éloigne du CM, mais c'est juste une petite phrase vraiment très courte. Ce qui m'étonne c'est votre parole et vos convictions tenues au sein du CM et votre action personnelle politique que vous faites en dehors.

M. le Maire : Je n'ai pas compris, pourquoi ?

M. Charles AGAH : Je ne sais pas, ça m'étonne un petit peu, vous vous plaignez de beaucoup de choses, vous nous rejoignez, nous étiquette politique, sur beaucoup de choses mais votre action personnelle, politique et votre engagement politique que vous faites à l'extérieur du CM m'étonne un petit peu.

M. le Maire : Mon action politique à l'extérieur du CM ?

M. Charles AGAH : micro fermé

M. le Maire : Je n'ai pas compris

M. Charles AGAH : micro fermé

M. le Maire : Vous me parlez des sénatoriales ? Mais non mais dites-le, M. AGAH, mais quand on fait de la politique, on se dit tout ou on ne se dit rien.

M. Charles AGAH : Non je parle de votre action politique M. le Maire, peut-être que vous avez oublié, mais nous non. Il fut un temps, vous aviez également été représentant dans des élections lointaines ou pas, d'une certaine étiquette politique également.

M. le Maire : Ce n'est pas si vieux.

M. Charles AGAH : Et donc, l'action que vous menez, votre parole politique que vous avez autour de cette table et votre action personnelle à l'extérieur du CM m'étonnent.

M. le Maire : D'accord. On est hors sujet.

M. Charles AGAH : Je vous l'avais dit.

M. le Maire : Vous l'avez dit mais l'avez dit quand même. Je vous invite à poser les questions lors d'un prochain commentaire ou en échange à la fin du conseil.

M. Charles AGAH : C'est gentil de m'avoir laissé la parole.

M. le Maire : C'était cadeau et ça ne coûte rien au budget. Investissement maintenant ?

M. Franck AGAH : Je viens seulement sur un article que j'ai découvert en 2014.

M. le Maire : Vous êtes hors sujet

M. Serge FORTE : micro fermé

M. Franck AGAH : Cela concerne la salle des fêtes. En 2014 un article du journal qui précisait bien « à Vieux-Condé nous voulons une salle des fêtes et non pas une médiathèque »

M. le Maire : Oui, 2014.

M. Franck AGAH : Donc aujourd'hui, 2024, 10 ans.

M. le Maire : Il s'en est passé des choses en 10 ans.

M. Franck AGAH : Aujourd'hui, vous nous parlez de la difficulté de la mise en place de cela.

M. le Maire : Il faudra peut-être encore un an ou deux.

M. Serge FORTE : micro fermé

M. le Maire : Bon il l'a bien glissé M. Charles AGAH.

M. Charles AGAH : Juste pour répondre à Serge FORTE qui s'énerve un peu derrière son pupitre.
La police de l'Assemblée c'est M. le Maire, il ne m'a pas arrêté, je ne comprends pas un tel énervement derrière votre pupitre M. FORTE.

M. Serge FORTE : micro fermé

M. le Maire : Investissement, en Recettes : augmentation de la prévision liée au remboursement du FCTVA suite à notification reçue : + 15 000 €. Ajustement de la prévision liée à la Taxe d'Aménagement : + 17 556 €. Pour rappel, c'est lorsqu'une personne fait construire et doit payer cette taxe en une seule fois.

Ajustement des subventions en fonction du réel réalisé ou notifié. On a provisionné et on peut avoir des recettes moins importantes pour deux raisons : on a moins dépensé, on peut avoir une subvention d'un pourcentage d'un montant, si on a moins dépensé on a moins de recettes en subvention, c'est un exemple. Toiture cantine (DSIL Préfecture) : - 10 119 €, Ephémère (Région) : - 41 500 €, c'est ce que la Région devait nous subventionner sur l'achat du matériel tables et chaises définitives dont on a parlé tout à l'heure. L'objectif est d'obtenir un fond de la Région sur le projet définitif.

Feux tricolores rue Beth (Département) : - 3 102 €, mise en Led du complexe Sportif : - 14 600 € (c'est une subvention pour ce dossier qui est notifiée par le Département à hauteur de 22 000 €), les amendes de police : + 9 000 € (notification reçue), et diminution de la prévision de virement de fonctionnement vers l'investissement : - 78 000 €. C'est ce que vous aviez juste au-dessus.

Dépenses, toujours en investissement, les ajustements liés au logiciel population Logitud : + 11 868 €, ajustement de l'étude Centre-Ville : - 5 000 €, ajustement sur la prévision de divers matériels (matériels divers espaces verts, réfrigérateur salle Ephémère, l'armoire du secrétariat général, le coffre-fort du service évènementiel, le terminal de paiement service jeunesse ...) : le total + 24 350 €, diminution de la prévision d'acquisition de mobilier et d'aménagement de l'Ephémère suite à la redimensionnement du projet : - 127 729 €, cimetière : - 3 000 € (prévision du Jardin du Souvenir : 17 000 € de dépenses), on va en avoir un deuxième, car le premier est complet. Reprise sur estimation de frais de notaires sur emplacements réservés rue Faniard : - 9 000 €, reprise sur estimation frais de notaire terrain place Vermeersch et bornage : - 7 800 €, transfert et ajustement de la prévision de travaux de voirie au Lotissement Lucien Merlin du compte 2315 vers le compte 2151 : + 40 000 € (soit une prévision totale à 170 000 € TTC), y compris l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles du Lotissement Lucien Merlin : 1 € sur le compte 2151 et enfin, une opération d'ordre : Régularisation d'amortissement de subvention de 4 230 €.

En conclusion, le budget de fonctionnement augmente de 58 672 € et celui d'investissement diminue de 107 831 €.

M. Franky LEFEBVRE : Je voulais revenir sur la prévision des travaux de voirie du lotissement Lucien Merlin, + 40 000 €. Lors du CM du mois de décembre 2022, vous aviez parlé d'une caution de 94 000 € à la SCI.

M. le Maire : Séquestre

M. Franky LEFEBVRE : Ce n'est toujours pas récupéré ?

M. le Maire : Si, nous avons reçu le courrier du liquidateur et du notaire pour la levée du séquestre. Dans les 170 000 €, va venir se déduire le séquestre. Le premier chiffrage des voiries, c'est 200 000 €, on est un peu en dessous, c'est 170 000 €. Tant mieux. Ça viendra en compensation comptable, mais pas au même chapitre.

M. Franck AGAH : Les 9 000 € qui concernent les amendes de police, pourquoi c'est en investissement ?

M. le Maire : C'est obligatoire, ce n'est pas la totalité des amendes. Vous avez d'abord l'Etat qui prend sa part sur les 9 000 €, même si ce sont nos amendes. Puis la trésorerie des services de l'Etat qui prend 7 ou 8 % de frais, et donc ce qui reste, on est obligé, et c'est plutôt bien, de le mettre en investissement. On ne doit pas se servir des amendes pour faire du fonctionnement de la vie de tous les jours.

Les amendes doivent servir à réinvestir, sur des caméras, des équipements, des feux tricolores, des stops.

L'objectif est qu'une commune ne puisse pas s'en servir pour faire autre chose avec.

M. Franck AGAH : Ce n'est pas une question, c'est une information. Pourriez-vous nous éclairer sur l'argus des communes que nous sommes allés consulter sur le site le « contribuables associés », site de notation des différentes communes. Sur celui-là, on voit apparaître une note de dépenses de la commune de 7.5 / 20, note de santé de 4.8 avec une dépense de la commune par 1 131.7 € par habitant. Alors que pour les communes pour la même strate nous sommes à 1 013 € / habitant. Notre question, c'est l'inquiétude budgétaire aujourd'hui de la ville de Vieux-Condé.

M. le Maire : Ne vous basez pas trop sur les informations que vous voyez sur internet. Je ne vais pas tenir compte de vos chiffres, car ce sont des sources, on peut en faire ce que l'on veut.

Je retiens la note de l'organisme Gissler, c'est pour nous le seul critère, il est dans le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) cette note est A1, la meilleure. On a aussi eu le croisement entre la vérification comptable de ce que l'on fait, des emprunts, on a eu de la chance d'avoir un des derniers emprunts à taux fixe pour l'Ephémère. Malgré ce que l'on dit, l'argent est là, on le rembourse, on ne l'a pas encore dépensé.

Les seuls critères, ce sont ceux de la Cour des Comptes, la DGFIP, l'Etat, le service de Gestion Comptable, qui donnent des bons points ou des mauvais points. Pour la ville de Vieux-Condé, aujourd'hui, tous les feux sont au vert.

Je suis clair. Je suis comme vous, je regarde ailleurs. Il y a les chiffres de « l'Internaute » par exemple, je vous mets 15 personnes qui donnent des notes sur le site et je vous fais bouger les critères.

Le plus important, ce sont les critères de ceux qui nous surveillent, pas ceux qui nous gouvernent, je pense à la Cour des Comptes notamment.

Je suis plus inquiet sur la crise économique et la non-maitrise aujourd'hui des services de l'Etat sur nos dotations. Je pense que si demain les communes vont être instables financièrement ce n'est pas de l'intérieur, mais de l'extérieur, des dotations que nous n'aurons plus.

La réforme de la taxe d'habitation, c'était le premier signe, le reste arrive. La nouvelle comptabilité M57, je vous garantis que l'on voit bien que les outils sont faits....

M. Franck AGAH : Ce sont les outils, vous ne pensez pas qu'en termes de dépenses et de gestion, c'est la nouvelle comptabilité qui va vous faire baisser les montants à recevoir ?

M. le Maire : Si

M. Franck AGAH : Non, c'est l'imputation que l'on pourrait faire par rapport aux différents chapitres.

M. le Maire : Et des outils qui ne nous permettront pas d'avoir le ballon d'oxygène nous permettant de.., ma grosse crainte c'est ça. La volonté de l'Etat est claire aujourd'hui, c'est donner le moins possible aux collectivités.

M. Franck AGAH : On se doute bien, on suit tout ce qui se passe au niveau géopolitique, même de l'Etat français, mais par contre, je reste toujours dubitatif par rapport à ce que vous dites.

Et puis, concernant cela, vous nous avez dit qu'on aurait une formation des élus, par rapport à la nomenclature comptable.

M. le Maire : On a une date qui vous a été communiquée je pense, c'est une journée complète.

M. Charles AGAH : Je ne vais pas prendre la parole dessus, je ne voudrais pas en énerver certains autour de la table, j'aurai l'occasion de m'expliquer en dehors de cette réunion par rapport à la date qui a été choisie pour cette formation.

M. le Maire : C'est le formateur, pas nous.

M. Charles AGAH : Vous avez arrêté une date, au départ on avait eu un sondage pour savoir qu'elles seraient nos disponibilités,

M. le Maire : Un « doodle ».

M. Charles AGAH : Un « doodle », le choix n'est jamais revenu d'actualité, on nous a renvoyés 4 mois en nous disant ce sera le 20 octobre. Plus de « doodle », plus de savoir qui sera disponible ou pas.

M. le Maire : Ce sont les prestataires extérieurs.

M. Charles AGAH : Oui, mais le prestataire extérieur que l'on fait venir.

M. le Maire : Oui mais toutes les communes demandent des formations en même temps.

M. Charles AGAH : J'ai un compte CPF comme tout le monde M. le Maire, je me forme avec mon boulot, etc. Donc je pense que vous connaissez un peu le mécanisme.

M. le Maire : On est hors sujet.

DELIBERATION

M. le Maire précise qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ajuster le budget 2023.

Vu la note de synthèse annexée,

Vu le document comptable annexé,

Considérant cette délibération présentant la décision modification 2023-1 selon les règles de la comptabilité publique,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DECIDER** de voter la décision modificative 2023 -1.

➤ **Vote à la majorité**

D2023_100 Annulation de l'Autorisation de Programme (AP) pour le marché de chauffage poste P3/2 n°23001

M. le Maire : Je résume, très rapidement, car là aussi c'est technique, cela concerne l'investissement et les différentes écritures entre l'investissement et le fonctionnement.

Il était considéré que le poste 3/2, renouvellement de matériel à un objectif d'amélioration de performance énergétique concernait l'investissement. Cependant, après échanges avec les services de gestion comptable de Valenciennes, ce qu'on appelait avant la trésorerie, et le retour des services expertise, il s'avère que les dépenses inscrites au poste P3/2, ne sont pas assimilables à de l'immobilisation mais constituent des charges de fonctionnement. De ce fait, il convient de clôturer l'autorisation de programme.

Ce n'est plus de l'investissement, c'est du fonctionnement, c'était dans les AP, il faut le retirer. C'est purement technique.

DELIBERATION

M. le Maire rappelle :

Vu la délibération N°2023_27 en date du 19/10/2022, par laquelle le Conseil Municipal a voté la création d'une autorisation de programme (N°23001) et la répartition des crédits de paiement y afférents.

En effet, il avait été considéré que le poste P3/2 : renouvellement du matériel avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique, concerne l'investissement.

Cependant, après échanges avec les Services de Gestion Comptable de Valenciennes (trésorerie) et le retour de leur service Expertise, il s'avère que les dépenses inscrites en poste P3/2 ne sont pas assimilables à des immobilisations mais constituent des charges de fonctionnement.

De ce fait, il convient de clore l'autorisation de programme n° 23001 Marché de chauffage et d'imputer la dépense correspondante en fonctionnement.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'annulation de l'autorisation de programme

➤ **Vote à l'unanimité**

D2023_101 Approbation de la programmation 2023, Contrat de Ville 2015 – 2022/2023

M. le Maire : Je vais vous faire le résumé, sur les différentes actions. Je l'ai sous forme de tableau, vous avez à gauche le titre de l'action. Concrètement, vous avez le type d'actions, dans quelle catégorie cela rentre, vous avez l'ancienneté, c'est important parce que si c'est une action renouvelée, reconduite, la prise en charge n'est pas la même, elle est à 50 %, si c'est une nouvelle action, la prise en charge est plus importante selon les différents partenaires, car il y en a plusieurs.

Donc vous avez une catégorie contrat de Ville, une catégorie contrat de Ville Interco CISPD, plus sur la sécurité des personnes, des biens, le programme de réussite éducative que tout le monde connaît.

Nous avons le coût total de l'action, donc le total de toutes les actions, c'est 97 701 €, la part de l'Etat, 58 327 € donc sur 97 000 €, et donc le reste à charge de la part de la Ville c'est 34 711 €.

Attention par moment, on peut avoir des aides, oui je sais cela a été inversé, je l'ai dit tout à l'heure en début de conseil, donc retenez bien la part de l'Etat 58 327 €, la part de la Ville, 34 711 €, ce sont ces deux colonnes qui sont inversées, et nous avons de temps en temps sur certains autres financements, c'est ponctuel, 4 663 €, 1 800 € du CLAP Ado en actions et 2 863 € pour la Ville de Condé et Fresnes parce que le CISPD est intercommunal et elles mettent leur part tout simplement, comme c'est nous qui organisons le CISPD, c'est à notre charge et c'est eux qui nous rembourse.

La moyenne c'est à peu près 60 % des aides de l'Etat et bien sûr, tout ceci bougera potentiellement sur la politique de la Ville et les QPV, parce qu'aujourd'hui, parce que cela a été reporté d'un an, c'est encore le programme de contrat de Ville 2015-2022, qui a été reconduit une année supplémentaire. Nous sommes sur les mêmes bases avec nos deux quartiers, en l'occurrence le Jard, ce qu'on appelle le Centre, et la Solitude Hermitage.

Vous avez bien sûr le détail des actions, alors certaines sont nouvelles, l'Ephémère c'est la fresque, pour vous donner une idée, VVV vous connaissez, chaque année on le fait, ce sont des actions qui sont reconduites, il y a le « jardin bouillon de culture », l'apprentissage, « c'est cliché ! », c'était une nouvelle action avec Sébastien MARTIN (en charge du CISPD) qui a mis cela en place.

Après nous avons la réussite éducative, nous sommes sur « le système éducatif », « l'aisance orale », « jouons ensemble », « l'atelier imaginaire », « j'écris, je vis mon spectacle », il y a des actions plus importantes que d'autres, et des montants plus importants que d'autres selon. Toutes ces actions qui sont importantes sur la politique de la Ville qui est menée par Valenciennes Métropole et qui est validée ici dans nos communes respectives, des 35 communes de l'Agglo puisque c'est une programmation qui dépend de l'EPIC et des services de l'Etat.

M. Franck AGAH : Quand vous parlez de la politique de la ville, vous savez très bien que vous allez « me réveiller ». Ma première question concerne le chef de projet politique de la Ville, qui est en charge de la politique de la Ville sur la commune ?

M. le Maire : Vous parlez de l'élu ?

M. Franck AGAH : Non je parle du technicien.

M. le Maire : Franck (sous-entendu JASIK) on peut le citer.

M. Franck AGAH : Je ne comprends pas, Franck était venu au départ, politique de la Ville, « chasseur de primes », après directeur des services techniques chargé des grands projets.

M. le Maire : Depuis le 1^{er} septembre, ça a changé.

M. Franck AGAH : 1^{er} septembre là, 2023 ?

M. le Maire : Oui

M. Franck AGAH : D'accord... au moins on a l'information.

M. le Maire : Parce que l'agent a passé la formation qui lui permet de le faire, catégorie B, donc c'était un cursus validé. Il a eu sa promotion interne ici au 1^{er} janvier, son concours, il a eu les examens qui lui permettaient la prise de poste. C'est de la promotion interne, voilà. On a le droit de donner le nom ou pas ? En même temps on va le féliciter après tout, c'est M. Frédéric CHOUAN.

M. Franck AGAH : Qui sera en charge de la politique de la Ville.

M. le Maire : Oui, puisque Franck est passé directeur des services techniques.

M. Franck AGAH : et des grands projets. Donc on attend les grands projets.

M. le Maire : Oui, il ne pouvait pas tout faire.

M. Franck AGAH : Mon autre question me touche un peu par rapport à la politique de la Ville, parce qu'il y a deux ans, lorsque votre majorité a pris la décision de fermer le centre socioculturel car vous pointez l'EVS donc la maison de quartier du Jard, votre volonté était de dire que cette structure n'organisait que des actions qui concernaient un public qui ne venait que des quartiers en politique de la Ville.

M. le Maire : Non ce n'est pas cela.

M. Franck AGAH : M. le Maire je vous ressortir les comptes-rendus. Le public, les jeunes ne viennent que de la Solitude par exemple.

M. le Maire : Vous parlez de l'ACSRV ?

M. Franck AGAH : Du centre socioculturel.

M. le Maire : Ils n'ont pas fait leur boulot.

M. Franck AGAH : D'accord, donc ils n'ont pas fait leur travail. Aujourd'hui, avec toutes les actions qui ont été définies dans le cadre de la politique de la Ville, elle est destinée qu'au public qui vient des quartiers prioritaires.

M. le Maire : Non

M. Franck AGAH : Donc vous ouvrez l'espace ?

M. le Maire : Bien sûr et on va le faire de plus en plus.

M. Franck AGAH : Je connais la politique de la Ville.

M. le Maire : Justement ! nous n'allons pas faire un débat d'une demi-heure.

M. Franck AGAH : Lorsque l'on monte une fiche politique de la Ville, M. le Maire, lorsque l'on fait ses bilans, il doit y avoir au moins 80 % du public des quartiers en QPV qui bénéficient de l'action.

M. le Maire : Oui quand vous dites 80 %, il reste 20 % d'ouverture à la population, qui n'est pas dans ces quartiers prioritaires, nous sommes bien d'accord ? Donc, je souhaite que tout le monde puisse en bénéficier, les 20 % d'éligibilité, de coefficient, parce que ce sont des coefficients pour eux de financements.

M. Franck AGAH : M. PICARD qui a été délégué du Préfet le sait très bien.

M. le Maire : M. AGAH, je n'ai aucun sujet là-dessus.

M. Franck AGAH : Aucun souci, pas aucun sujet.

M. le Maire : Je n'ai pas de sujet parce que cela fonctionne, nous avons de très bons retours, nous avons eu la labellisation EVS, cette année, en juin.

M. Franck AGAH : La petite sœur du centre social.

M. le Maire : Tout le monde nous a dit que cela ne marcherait pas, cela ne fonctionnerait pas, la décision du Maire est une « connerie ». J'ai reçu ici les directeurs, la présidente du conseil d'administration de la CAF, il y avait une manifestation ici en bas, j'ai reçu tout le monde. Aujourd'hui, à la labellisation EVS, tout le monde était présent, tout le monde m'a serré la main, tout le monde m'a dit « ça fonctionne », « ça marche ».

Vous avez ce qui m'a fait le plus plaisir, ce n'est pas cela, ce ne sont pas les autorités car elles changent d'avis, comme les ministres, elles passent. Ce qui m'a fait le plus plaisir ce sont les habitants, parce que l'on a retrouvé les mêmes habitants qu'on avait à l'ACSRV et de nouveaux, qui sont non seulement dans les quartiers prioritaires mais aussi d'autres qui ne le sont pas, qui pénètrent dans ce lieu. C'est cela qui est le plus important, vous le savez mieux que moi parce que c'est votre métier.

Comme vous disiez tout à l'heure, « vous êtes assureur », dans mon métier il y a des choses que je connais, et vous, vous connaissez mieux que moi cette politique de la Ville. Je n'ai pas de souci avec cela, moi je fais comme tout le monde, j'apprends, je m'adapte, j'ai pris des décisions, je les assume.

Aujourd'hui je suis fier de dire que cela a fonctionné.

Je suis fier d'avoir eu la Préfète à l'égalité des chances, qui est venue à l'inauguration, que je ne connaissais pas qui venait d'arriver.

Je suis fier d'avoir fait venir différents représentants qui ont défendu la population politique de la ville et des quartiers prioritaires qui sont en jeu pour 2024.

M. Franck AGAH : M. le Maire je ne vais pas revenir sur vos propos de l'inauguration.

M. le Maire : Vous me faites un exposé sur le savoir etc,

M. Franck AGAH : Non sur le dépôt de fiche politique de la ville.

M. le Maire : Tout à l'heure, M. Charles AGAH a parlé d'un sujet très important, de formation, moi quand je ne sais pas, je vais faire une formation, j'apprends, je pense que n'importe quel Maire devrait avoir un « permis Maire ». Si on entend les gens, on ne fait rien on n'avance pas.

On l'a tenté. J'ai pris des risques. Si cela n'avait pas fonctionné, je vous garantis que j'aurai posé mon écharpe sur la table.

Parce qu'en dehors des actions, derrière tout cela, il y a des personnes, vous faites ce métier-là, derrière cela, il y a une politique de la Ville qui est menée pour des personnes qui sont en souffrance. Ce que je n'aime pas aujourd'hui dans les démarches, je ne parle pas de vous, je parle des services de l'Etat, qui nous disent, M. BUSTIN vous avait tellement bien réussi « votre coup », que tout compte fait, vous n'êtes plus en politique prioritaire puisque cela marche.

M. Franck AGAH : L'objectif de la politique de la ville c'est d'en sortir.

M. le Maire : On est d'accord. La brutalité d'une sortie de politique de la Ville, vous savez ce qu'elle est, vous savez ce qu'elle coûte à une commune, cela veut dire qu'elle ne peut plus maintenir ses actions, c'est-à-dire que l'on fait cela avec les gens, comme d'habitude, et on les lâche. Les quartiers qui ne sont pas politique de la ville aujourd'hui je n'ai pas envie qu'ils le soient demain pour des raisons de souffrance sociale parce qu'on n'y fait pas des actions, ni de la culture, ni de l'apprentissage du retour à la confiance en soi après le COVID...

Ce que je souhaite vous dire, c'est que, oui aujourd'hui cela fonctionne, on nous avait dit ici même, vous n'y aurez plus droit, on a une labellisation EVS, on a nos aides financières.

Aujourd'hui nous avons très peu d'écart entre ce que l'on avait avant et ce que l'on a aujourd'hui.

Moi personnellement, je n'en tire pas une fierté personnelle, je suis content de voir aujourd'hui les gens fréquenter la maison de quartier du Jard, et quand nous avons des gens qui viennent de l'extérieur et rentrent avec un sourire et qui font des connaissances. J'ai vu de nouveaux visages, par contre je suis très inquiet sur la politique de l'Etat sur 2024 et les années suivantes en politique de la Ville. Aujourd'hui nous n'avons qu'un seul qui est validé du centre, Solitude Hermitage à ce jour, il n'est pas validé et il est en discussion. D'ailleurs, demain je suis à Paris pour cela.

M. Franck AGAH : M. le Maire, vous savez aussi qu'il y a des critères d'éligibilité pour l'entrée d'un dispositif de la politique de la Ville par rapport à son périmètre, vous les connaissez puisque vous avez fait une formation. Ma question est toute simple aussi, toutes ces actions sont portées par la Ville.

M. le Maire : Oui bien sûr, avant elles étaient portées par une association ou ...

M. Franck AGAH : Oui par des associations qui étaient sur le périmètre QPV. Ma question, il y a-t-il un élu à la politique de la Ville ?

M. le Maire : M. Mohamed ARBOUCHE mais il y a tous les élus ici qui sont autour de la table et qui travaillent sur les programmations.

M. Franck AGAH : Est-ce que les associations qui œuvrent sur les quartiers qui sont en périmètre politique de la Ville ont été sollicitées ou ont pu déposer des dossiers.

Je sais très bien qu'il y a la part de financement Etat et la part Ville, donc automatiquement il doit y avoir le soutien financier de la Ville pour pouvoir être éligibles.

M. le Maire : Je vais vous donner un exemple et on arrêtera là, la démolition de la place, en bas, il va y avoir une requalification en attendant l'extension de l'école, parce que nous n'avons pas les moyens de le faire tout de suite. Donc il va y avoir des aménagements, les gens qui sont dans le quartier et donc on a une partie QPV, qui vont participer. On met des ateliers en place, qui ne sont pas dans ces actions-là, mais dans des actions comme « dessine-moi la Ville de demain », et comment tu t'y épanouis, on a toujours parlé d'un city stade à l'intérieur du centre-ville, il n'est pas impossible que dans les prochains mois/années il y en ait un à l'intérieur du centre-ville de Vieux-Condé.

Ce sont toutes ces idées-là que l'on met en place, on n'a pas la science infuse, donc la participation, elle est systématique. Après il doit y avoir un pilote, un coordonnateur, mais politiquement cela se décide dans nos revues de projets comme à chaque fois.

DELIBERATION

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- L'approbation de la programmation annuelle des actions déposées dans le cadre du contrat de ville 2015-

2022 prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

- Concernant les QPV Centre-Ville Le Jard et la Solitude Hermitage

M. le Maire précise que le Contrat de Ville devait prendre fin le 31 décembre 2022. Les services de l'État ont prolongé les financements d'une année pour établir un diagnostic précis de l'impact des actions sur les habitants des quartiers prioritaires.

Au regard de ces éléments recueillis une nouvelle géographie sera proposée et de nouveaux axes seront développés.

Dans ce contexte, l'objectif de cette programmation a été de consolider l'existant en termes d'actions.

Le programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires et retenu pour l'année 2023 au titre du Contrat de Ville de l'agglomération de Valenciennes est le suivant :

Titre	Type d'action	Ancienneté	Coût total de l'action	Part État	Part Ville	Autres financements
L'Ephémère	Contrat de Ville	Action Nouvelle	10 000 €	8 000 €	2 000 €	
VVV (Ville Vie Vacances)		Action nouvelle	40 000 €	19 100 €	19 100 €	1 800,00€ clap ados en action
Jard'in bouillon de culture		Action reconduite	10 000 €	5 000 €	5 000 €	
Apprends tissage		Action reconduite	10 000 €	5 000 €	5 000 €	
C'est Cliché I	Contrat de Ville Interco CISPDP	Action nouvelle	21 470 €	17 176 €	1 431 €	2 863 € (Condé et Fresnes)
Aisance Orale	Programme de Réussite Éducative	Action reconduite	1 900 €	1 235 €	665 €	
Jouons ensemble		Action nouvelle	1 367 €	889 €	478 €	
Ateliers imaginaires		Action nouvelle	1 764 €	1 147 €	617 €	
J'écris et je vis mon spectacle		Action nouvelle	1 200 €	780 €	420 €	
TOTAL			97 701 €	58 327 €	34 711 €	4 663 €

Le financement de l'État représente 60 % du coût total des projets.

L'ensemble des habitants : quel que soit leur âge ou leur quartier se voit proposer des actions dans le cadre de cette programmation. L'ensemble des services et des structures municipaux s'est mobilisé pour construire cette dernière, qui est le reflet des attentes et des besoins des vieux-condéens.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette programmation.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette programmation.

➤ **Vote à l'unanimité**

Direction des Services Techniques

D2023_102 Convention de servitudes – Ville de VIEUX-CONDE à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BE n°361 située lieudit des Trois Arbres

M. le Maire : Vous avez eu les annexes pour celui-là et celle d'après, le plan cadastral et la vue aérienne. Ce sont les servitudes d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées BE 361 situé au lieudit des Trois Arbres. Concrètement, ENEDIS nous demande la possibilité de passer les câbles pour ses branchements.

c

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 concernant le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu le Décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

Vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art.L.323-3 et suivants et art. R.323-1 et suivants),

Vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ENEDIS,

Considérant le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter une parcelle de terrain appartenant à la Commune,

Considérant que la parcelle cadastrée section BE n°361 située lieudit des Trois Arbres, est considérée comme non exploitée,

Considérant que la société ENEDIS propose à la Commune d'effectuer les travaux conformément au tracé des ouvrages qui a été jointe à la convention,

M. le Maire précise que les droits et servitudes consentis à Enedis conformément à l'article 1 de la convention, ainsi que les droits et obligations de la Commune en tant que propriétaire de la parcelle (article 2).

M. le Maire informe que la société s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 125 €.

La présente convention a pour but de conférer des droits plus étendus à ENEDIS, elle pourra être authentifiée par acte notarié pour une publication au service de la Publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention jointe en annexe à cette délibération et signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_103 Convention de servitudes – Ville de VIEUX-CONDE à ENEDIS sur les parcelles cadastrées sections BH 400, 402 et 404 situées lieudit « Carnot »

M. le Maire : Le même opérateur mais sur les parcelles BH 400, 402 et 404, nous sommes à Carnot.

M. Franky LEFEBVRE : Je vois ce sont des conventions suite à l'occupation des sols par des concessionnaires. Je vais prendre un cas précis, et je vous ai déjà interpellé là-dessus par courrier. La résidence Léonce Watteau, là où il y a un pylône électrique, est-ce que les concessionnaires se doivent d'entretenir leurs réseaux ?

M. le Maire : Oui, y compris les poteaux bois si c'est ça que vous voulez dire. Il les remplace au fur et à mesure, il y a de plus en plus de poteaux en béton.

M. Franky LEFEBVRE : Non là c'est le pylône où il y a des ronces, vous avez été interpellé.

M. le Maire : C'est à eux de l'entretenir et on n'a même pas le droit de grimper ou d'accéder, c'est la propriété d'ENEDIS ou télécom.

M. Franky LEFEBVRE : Donc vous n'avez pas le droit.

M. le Maire : Non

M. Franky LEFEBVRE : J'en prend un deuxième, dans la rue Zola, je vous ai interpellé là-dessus aussi il y a tout le lierre qui est entrain de grimper. C'est à France télécom, est-ce qu'ils se doivent de couper toute ces choses-là ?

M. le Maire : On a fait des signalements et le problème de toutes ces organismes, ils sont comme nous, ils n'ont plus de budget, de personnel et font appel à beaucoup de sous-traitant qui n'ont parfois pas de réponse car il n'y a pas de sous-traitant et pas d'entreprise. Je ne peux pas vous répondre spécifiquement sur ENEDIS.

M. Franky LEFEBVRE : Si je prends Zola, on attend que ça soit les assurances qui fassent les choses.

M. le Maire : J'en suis conscient, les seules choses qu'on peut faire parfois c'est de couper le lierre en bas car on a accès au sol mais il est hors de question qu'un de mes agents monte sur une ligne d'électricité.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 concernant le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu le Décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

Vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art.L.323-3 et suivants et art. R.323-1 et suivants),

Vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et ENEDIS,

Considérant le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter une parcelle de terrain appartenant à la Commune,

Considérant que les parcelles cadastrées section BH 400, 402 et 404 situées lieudit « Carnot », sont considérées comme non exploitées,

Considérant que la société ENEDIS propose à la Commune d'effectuer les travaux conformément au tracé des ouvrages qui a été jointe à la convention,

M. le Maire précise que les droits et servitudes consentis à ENEDIS conformément à l'article 1 de la convention, ainsi que les droits et obligations de la Commune en tant que propriétaire de la parcelle (article 2).

M. le Maire informe que la convention est conclue, à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole.

La présente convention a pour but de conférer des droits plus étendus à ENEDIS, elle pourra être authentifiée par acte notarié pour une publication au service de la Publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention jointe en annexe à cette délibération et signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_104 Cession d'un terrain appartenant à la ville de VIEUX-CONDE, cadastré section AT parcelles n°1051 et 1053, situé rue Emile Zola à VIEUX-CONDE.

M. Germain DAPSENCE : M. et Mme AYDIN ont émis le souhait d'acquérir au prix de 50 325 € le lot qui sera repris au cadastre sous les références AT 1051 et 1053 d'une contenance totale de 915 m² situé rue Emile Zola.

Nous proposons à l'Assemblée d'autoriser la vente de ce terrain et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et l'acte authentique qui sera à l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut, désignée pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire : Vous l'avez compris, c'est un terrain de 915 m² situé rue Emile Zola et donc nous avons des acquéreurs tout simplement. Donc 915 m² et 50 325 € qui rentreront dans les caisses de la ville.

DELIBERATION

Vu la délibération D2016_021 du 13 avril 2016 actant l'autorisation de la vente et la division en deux lots de terrains situés rue Emile Zola à Vieux-Condé,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 55 € du mètre carré,

M. le Maire informe qu'un acquéreur a fait une proposition d'achat au prix de 50 325 € pour le lot qui sera repris au cadastre sous les références AT 1051 et 1053 d'une contenance totale de 915 m².

Il s'agit de Monsieur et Madame AYDIN Setin demeurant 12 place Roger Salengro à QUIEVRECHAIN (59920).

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières.

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Considérant que M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la vente de ce terrain,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la vente du terrain situé rue Emile Zola, cadastré AT parcelles n° 1051 et 1053 d'une contenance de 915 m² à M. et Mme AYDIN Setin demeurant 12 place Roger Salengro à QUIEVRECHAIN (59920) au prix de 50 325 €.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_105 Cession d'une partie d'un terrain appartenant à la ville de VIEUX-CONDE, cadastré section BH parcelle n°578, à la SCI ASMA représentée par MME Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT

Mme Carine MULETTE : Lors du Conseil Municipal du 09 mars dernier, l'Assemblée avait délibéré pour acter la vente d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m² à Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT pour la construction d'un local commercial, pour la somme de 3 000 €.

Toutefois, il y a lieu de rectifier cette délibération car la cession se fera au profit de la SCI ASMA représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT, et non pas directement à cette dame en nom propre.

Nous proposons donc à l'assemblée de porter la modification au profit de la SCI ASMA, d'autoriser la vente du terrain et M. le Maire à signer tous les documents et l'acte authentique nécessaires pour la réalisation de ce projet. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire : Vous l'avez compris, on avait déjà délibéré mais il y avait une erreur. C'était une SCI, donc c'était au nom de la SCI et pas au nom d'Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT, c'est simplement un rectificatif si on n'a pas cela le notaire ne peut pas valider.

Je rappelle que l'objectif est l'extension de la pharmacie donc c'est aussi une bonne nouvelle.

DELIBERATION

Vu la délibération D2023_007 du 9 mars 2023 actant la vente d'une partie du terrain cadastré BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m² comme indiqué au plan de bornage à Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT pour la construction d'un local commercial.

Considérant aujourd'hui qu'il y a lieu de rectifier que la cession se fera au profit de la SCI ASMA, représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT domiciliée au 1 070 rue Albert Ricquier à Beuvry-La-Forêt (59310).

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **PORTER** la modification au profit de la SCI ASMA représentée par Mme Sophie VANHEEMS-DEHAUT domiciliée au 1 070 rue Albert Ricquier à Beuvry-La-Forêt (59310),
- **AUTORISER** la vente d'une partie du terrain cadastré section BH parcelle n°578 d'une contenance de 96 m² à la SCI ASMA, représentée par Mme Anne-Sophie VANHEEMS-DEHAUT au prix de 3 000 € selon les conditions de la délibération D2023_007 du 09 mars 2023,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique nécessaires pour la réalisation de ce projet. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➤ Vote à l'unanimité

D2023_106 Cession d'une parcelle appartenant à la ville de VIEUX-CONDE, cadastrée section AM parcelle n°2, situé 138 rue Oscar Loriau à VIEUX-CONDE

M. le Maire : On est au 138 rue Oscar Loriau, c'était un bien sans maître. Il y a un immeuble d'habitation en très mauvaise état qui a été démoli depuis, la parcelle fait 842 m² et nous avons des acquéreurs à hauteur de 38 000 €. La demande a été faite le 31 août par M. BELURIER Florian, qui se propose et qui fait une offre d'achat de cette parcelle. Bien évidemment c'est le service des domaines qui a évalué le montant de 38 000 €. Donc 38 000 € TTC et c'est pareil c'est pour la vendre, faire des heureux, qui puissent construire à cet endroit-là.

DELIBERATION

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu la délibération D2012_145 du 05 juillet 2012 ayant autorisé l'incorporation dans le domaine communal du bien vacant sans maître, sis 138, rue Oscar Loriau cadastré AM n°2 qui se compose d'un immeuble d'habitation en mauvais état, démoli depuis, sur une parcelle de 842 m²,

Considérant le courrier de M. BELURIER Florian reçu en mairie le 31 août 2023, proposant à M. le Maire une offre d'achat concernant cette parcelle,

Considérant que l'immeuble sis 138, rue Oscar Loriau à Vieux-Condé, considéré comme bien vacant sans maitre, a été incorporé au domaine privé de la commune par arrêté municipal en date 30 juillet 2014,

Considérant que sans usage, la commune ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine,

Considérant que par avis en date du 24 novembre 2022, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 38 000 € HT.

Considérant le courrier reçu en mairie le 31 août 2023 de M. BELURIER Florian résidant au 351, avenue René Beth à Vieux-Condé faisant le souhait de se porter acquéreur de cette parcelle au prix des domaines,

Considérant que M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la vente de cette parcelle,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir autoriser :

- La vente de la parcelle sis 138, rue Oscar Loriau, cadastrée AM parcelle n°2 d'une contenance de 842 m² à M. BELURIER Florian résidant au 351, avenue René Beth à Vieux-Condé au prix de 38 000 € HT.
- M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

➤ Vote à l'unanimité

Direction des Ressources Humaines

D2023_107 Contrat d'apprentissage au service informatique

Mme Caroline DI CRISTINA : La ville de Vieux-Condé a accompagné, durant l'année scolaire 2022-2023, un étudiant en BTS « Services informatiques aux organisations » dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Suite à l'obtention de ce diplôme, cet étudiant souhaite poursuivre son cursus scolaire en licence informatique.

Nous proposons donc à l'Assemblée, d'accompagner ce jeune en renouvelant son contrat d'apprentissage pour l'année 2023-2024 qui débutera le 18 septembre 2023.

Donc ce jeune-homme s'appelle Jason HIBLOT, il est présent.

M. Franck AGAH : Vous pouvez nous le présenter comme ça on ne sera pas obligé de le mettre sur le trombinoscope qu'on a reçu !

M. le Maire : Présente-toi, en tant que Maire, je l'autorise à prendre la parole.

M. Jason HIBLOT : Bonjour à tous, je m'appelle Jason HIBLOT, j'ai 20 ans. Je sors d'un BTS « Services aux organisations » que j'ai obtenu et donc je souhaite poursuivre mes études au sein de la mairie de Vieux-Condé pour mon année 2023-2024.

M. le Maire : Merci à toi.

M. Franck AGAH : Excusez-moi, il était déjà en contrat d'apprentissage donc c'est une continuité. Pourquoi vous ne l'avez pas présenté avant ?

M. le Maire : Il n'était pas là le jour où on a fait la délibération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant que l'étudiant accompagné en apprentissage durant l'année 2022-2023 a obtenu son BTS SIO (Brevet de Technicien Supérieur - Services Informatiques aux Organisations), qu'il souhaite poursuivre cet apprentissage en licence informatique pour l'année 2023-2024,

Considérant la volonté municipale d'accompagner cet étudiant pour l'année 2023-2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le recours au contrat d'apprentissage,
- **DÉCIDER** de conclure pour l'année scolaire, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Service Informatique	1	Licence informatique	Année scolaire 2023-2024

- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprenti – FCIP Education et Formation tout au long de la vie situé au 111 avenue de Dunkerque – 59000 LILLE.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes

➤ Vote à l'unanimité

D2023_108 Renouvellement du partenariat entre la ville de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique l'Espéranderie de BONSECOURS

Mme Caroline DI CRISTINA : Un partenariat entre la ville et l'Espéranderie a débuté en octobre 2022. Les résidents de l'Institut ont participé à l'entretien des espaces verts et à différentes interactions par le biais du service éducation jeunesse.

Nous proposons à l'Assemblée de reconduire ce partenariat pour la période du 26 Octobre 2023 au 25 Octobre 2024 et je passe la parole à Mme DELCOURT Fabienne.

Mme Fabienne DELCOURT : Je me permets juste une parenthèse puisque je suis là en tant qu'élue mais aussi éducatrice de ces jeunes. Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil Municipal d'avoir émis un avis favorable sur cette convention. Je remercie également l'ensemble des agents du service des espaces verts qui les ont entourés de bienveillance, qui les ont encadrés, ce n'est pas toujours facile face à une population comme nos jeunes. Je peux vous dire que je vis avec eux au quotidien et depuis un 1 an, tous les mercredis matin ils sont motivés, ils préparent leur matériel et leur petite mallette pour venir travailler et franchement merci pour eux.

M. le Maire : Ça fait plaisir d'avoir des partenaires comme celui-là ou de l'APEI. L'accès aussi aux personnes les plus fragiles ou les personnes porteuses de handicap quel que soit le handicap c'est important.

On va voter pour le renouvellement de ce partenariat. Mais attention, ne prennent pas part au vote Mme Fabienne DELCOURT et Mme Nathalie MRABET qui, toutes les deux, exercent une activité là-bas donc ceci est pour ne pas être en conflit d'intérêt.

DELIBERATION

Vu la délibération n° D2022_141 du 19 octobre 2022 actant le partenariat entre la Ville de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique Espéranderie de Bonsecours, afin que des services municipaux accueillent des résidents porteurs de handicap de cet institut,

Considérant la volonté des deux parties à poursuivre ce partenariat et qu'il y a lieu de reconduire la convention arrivant à échéance le 25 octobre 2023,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que ce partenariat a débuté le 26 octobre 2022. Les résidents de l'Institut ont participé notamment à l'entretien des espaces verts en milieu clos (tel que la serre municipale ou encore le jardin botanique) et à différentes interactions par le biais du service éducation jeunesse.

Le renouvellement de cet engagement s'effectuera pour la période du 26 octobre 2023 au 25 octobre 2024.

Ainsi, Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Maire à reconduire le partenariat entre la commune de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique Espérance de Bonsecours du 26 octobre 2023 au 25 octobre 2024.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention.

➤ Vote à l'unanimité

QUESTIONS ORALES ET ECRITES

M. le Maire : Nous sommes à la fin des délibérations et du conseil. Nous passons donc aux questions orales avant de terminer ce conseil. J'en avais une sur le thème « des rentrées ».

M. Franck AGAH : Nous avons 20 minutes. Ma question concerne la rentrée à l'école de Musique.

M. le Maire : Micro fermé.

M. Franck AGAH : Non, j'ai dit les rentrées.

Nous avons appris avec stupéfaction que le Directeur de l'école de musique qui était M. ALGLAVE Olivier n'exerce plus ses fonctions au niveau de l'école municipale de musique. Quel est le projet de la ville par rapport à l'école ? Les cours que dispensait M. ALGLAVE, est-ce que ceux-ci seront repris par d'autres professeurs de musique ou est-ce qu'un intervenant viendra donner des cours aux enfants ?

M. le Maire : C'est la seule question sur les rentrées ou il y en a d'autres ?

M. Franck AGAH : Non il y en a d'autres. Ma deuxième question concerne l'école du Rieu. Vous nous avez dit que les rentrées s'étaient bien passées, et qu'il y avait eu quelques petites choses à régler, c'est tout à fait normal. Ma question est plus dans une projection puisque nous sommes en étude par rapport à la Cité du Rieu et que l'on sait bien que lorsque l'on a des études de requalification, que la machine se met en route, automatiquement on a des soucis par rapport aux écoles.

Puisqu'on l'a vécu à la Solitude, on a failli avoir une fermeture de classe du fait que certaines familles aient déménagé et soient parties, j'alerte aussi par rapport à l'Hermitage puisque le bailleur a dit que ceux qui n'étaient pas enclin à subir tout ce qui pouvait faire, pouvaient être mutés à l'extérieur. Ma crainte est l'avenir de cette école en termes d'occupation et de travaux.

M. Franky LEFEBVRE : Moi ça sera concernant l'école Germay. Vous avez répondu dans votre préambule à pas mal de choses. Je voulais revenir sur l'interpellation que vous avez faite sur M. Nicolas PICARD concernant le démantèlement de l'école provisoire à la Solitude qui serait prévu à la fin d'année.

M. le Maire : 1^{er} novembre.

M. Franky LEFEBVRE : Dans le cadre de mon travail, je travaille justement à l'école Germay et je vois bien l'avancement des choses. Ça veut dire que vous allez démonter alors qu'il y a encore la démolition à faire, vous allez faire des gros travaux ainsi ?

M. le Maire : Je vais vous expliquer, je note la question. Autre question ?

M. Michel LATAWIEC : Pour l'école maternelle du Centre pas de problème comme vous nous l'avez indiqué sauf ce problème de stationnement mais vous avez déjà plus ou moins répondu à la question avec le projet centre-ville.

Mme Marie-France LEMOINE : A l'école Carnot, il semblerait qu'il y ait des problèmes informatiques. Est-ce que cela a été réglé ou pas ?

M. le Maire : Oui on a eu une réunion avec les directeurs d'école et nous sommes en train de voir les difficultés informatiques mais aussi des utilisateurs de l'informatique. Dans les autres écoles, ça fonctionne et là ça ne fonctionne pas donc je pense qu'il y a des choses à revoir avec le directeur d'école pour qui j'ai beaucoup d'amitié mais avec qui parfois, c'est toujours un peu compliqué.

Je fais une petite parenthèse, petite dénonciation calomnieuse auprès des services de l'État, c'est dommage le journaliste est parti mais vous savez le logiciel ENT, qui fonctionne super bien et que tous les parents apprécient maintenant est difficile à mettre en place. L'État ne le finance plus c'est Valenciennes Métropole, M. AGAH vous le savez. Valenciennes Métropole, 38 000 € c'est juste pour le rappeler c'est encore une chose que l'on perd.

Maintenant je vais répondre dans l'ordre de vos différentes questions.

Concernant M. ALGLAVE, c'est une demande de mutation qu'il a faite pour partir dans une autre collectivité, pas de sujet.

M. Franck AGAH : Vous me répondez il a demandé sa mutation et il est parti. Quand on s'en va c'est soit pour avoir quelque chose de mieux ou...

M. le Maire : Vous m'interrogez concernant son départ et je vous réponds qu'il a demandé sa mutation.

M. Franck AGAH : Oui mais bon, ça ce sont des stratégies.

M. le Maire : M. AGAH, je n'ai pas fini vous me laissez terminer.

Ensuite, on est aujourd'hui en pleine réflexion sur la restructuration de l'école de musique. Aujourd'hui on veut la transformer en école d'art. Nous n'arrêtons pas la musique, mais on veut au contraire agrandir les types d'activités. Cela fait 1 an que nous travaillons dessus avec M. Jean-François SMITS, adjoint à la culture. Le but est d'avoir un lieu ou non seulement on va faire de la musique mais aussi des arts plastiques et beaucoup d'autres choses qui vont permettre l'émancipation de nos enfants. Du théâtre aussi par exemple, il y a de beaux projets qui sont en train de se monter.

On est en train de réfléchir sur un lieu qui changera certainement de nom car ce n'est plus une école de musique mais c'est le même lieu et le même endroit, avec le matériel qu'on connaît aujourd'hui et la disposition des lieux, nous visons plutôt cette idée : « réinventer aujourd'hui l'accès à l'art pour les enfants ». On a un partenariat avec le Boulon, il y a les arts de la rue mais il y a aussi les arts plus traditionnels dont nos enfants ont besoin dans la vie de tous les jours.

On est en train de travailler sur une reprogrammation complète et donc de réfléchir à une réorganisation des différents services qui sont là-bas et analyser ensuite comment articuler avec le service culture, les différents partenaires, le monde associatif, les professeurs de musique qui sont encore là aujourd'hui et qui vont rester là demain. On ne va pas retirer la musique et je ne veux pas entendre ce genre de chose. Le sujet il est sur la table, on aura j'espère un fil conducteur, nous serons en capacité d'écrire le projet pour avoir demain, une école d'art, c'est comme cela que l'on souhaite l'appeler et que nous l'avons en tête. Le départ de M. ALGLAVE est une chose

et le travail de fond sur l'école de musique en est une autre pour devenir une école d'art, musique, mais plus encore.

Pour la deuxième, l'école du Rieu. Vous avez raison, l'école du Rieu est un sujet particulier, on a refait un parking de 350 000 € à l'époque et il n'y avait pas de parking, c'était compliqué avec le stationnement et la circulation est enclavée. La cité du Rieu, elle est dans la programmation ERBM pour sa rénovation. Dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il y a une zone 1AU et 2AU et nous avons saisi les services de Valenciennes Métropole, parce que vous savez qu'il y a une nouvelle loi qui est sortie, encore une, avec la loi Zéro Artificialisation des Sols qu'on appelle la loi ZAN. Elle dit que l'on doit d'abord travailler sur nos terrains actuels avant d'aller s'étendre sur des espaces naturels, parce que la nappe se vide et que les niveaux d'eaux sont compliqués.

Vous voyez la cité du Rieu, si vous la dézoomez sur une carte, au nord vous avez des terrains, 90 % sont propriétés de la ville et sont en zone 2AU, nous voulons les passer en zone de requalification, et c'est bien parti pour car nous avons déjà un feu vert de l'agglo mais il faut passer en enquête etc etc.

A gauche se trouve l'école du Rieu et à droite pas si loin, l'école Carnot. Au milieu, nous avons la possibilité de faire une extension de la zone à bâtir. Quand on voit la cité du Rieu aujourd'hui et je la connais bien celle-là, ce sont principalement des types 2 et un peu de type 3. Dans la programmation future il y aura peut-être 1 ou 2 types 4, il y a une partie qui ne sera pas reconstruite et qui sera des logements qui sont déjà vacants aujourd'hui. L'objectif c'est de faire un passage pour que le bailleur soit en capacité de pouvoir, sur la zone entre l'école du Rieu et l'école Carnot, faire une nouvelle résidence en type 3 type 4 pour des familles qui s'agrandissent et qui iront à l'école maternelle ou à l'école primaire. L'objectif est celui-ci, cela permettra de renforcer et de positionner l'école du Rieu comme les autres écoles et l'école Carnot aussi qui a aussi un sacré besoin de rénovation, de travaux de profondeur. Cela permettrait à ces deux écoles de se maintenir car le danger, c'est ce que vous sous-entendez, c'est la fermeture des classes.

L'objectif final est le changement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va conditionner le changement de zonage et qui nous permettra demain de trouver un partenaire pour faire des constructions et je ne parle pas de la rénovation de la cité du Rieu qui est en cours mais des programmations de nouveaux logements dans un nouvel espace. Voilà l'idée générale de la cartographie de l'école du Rieu et la cité du Rieu et potentiellement demain une nouvelle Cité.

Mme Fabienne DELCOURT : Au vu aujourd'hui de diverses réunions que l'on a pu avoir sur la cité du Rieu, il n'y a pas vraiment d'impacts qui pourraient avoir lieu sur l'école du Rieu. Il faut savoir qu'il y a quand même une grande majorité de personnes âgées et des familles qui ont des grands enfants. Je reviens sur ce que vous aviez dit concernant la SIA. L'enjeu de la réunion publique sur l'Hermitage, là aussi c'est une cité que beaucoup de gens connaissent avec une grande majorité de personnes âgées.

Il a été dit par le bailleur que les personnes qui souhaitaient une mutation à l'intérieur de la cité parce qu'elles sont, par exemple, dans un logement trop grand pour eux, elles pourraient éventuellement, de par cette réhabilitation, inverser avec d'autres personnes mais il n'a pas été dit que les gens pourraient sortir de la résidence, pour l'instant il parlait de mutation.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de personnes qui souhaitent sortir de toutes les cités qui sont à Vieux-Condé, ce n'est pas nouveau. Il disait qu'il y a une possibilité d'intervertir, moi j'ai dit ensuite aux personnes que j'ai pu rencontrer qu'il fallait faire attention à cela car une mutation est quelque chose de très difficile à obtenir. Lorsque l'on possède son logement actuel, il faut réfléchir.

M. Franck AGAH : Concernant l'Hermitage, parce que vous savez qu'on a vécu l'ANRU donc « Wait and See » pour tout ce que vous dites. Ça ne tient qu'à vous et votre responsabilité avec le bailleur. M. le Maire sur le Rieu c'est très bien parce que vous avez la faculté de dépoussiérer des projets parce que la zone dont vous me parlez c'est la zone des amoureux, « Wait and See » aussi.

M. le Maire : Bien-sûr, forcément c'est le but. On a 90 % des terrains, on ne va pas « lâcher le truc ».

M. Franck AGAH : Micro fermé.

M. le Maire : Ecole Germay, oui on va rendre les préfabriqués pour une raison simple, il y a une grosse différence avec la primaire, il y a l'ancienne école maternelle qui est toujours là. On ne déménagera pas les enfants dans la nouvelle école maternelle qui est en cours de construction, celle que l'on a visitée ensemble.

On aura fait tous les contrôles, avec ce qui s'est passé la première fois vous vous doutez bien que l'on regarde tout et c'est seulement là que l'on démolira. Si jamais il y a un problème ou un ralentissement de 3 ou 6 mois, on démolira à la fin cette école maternelle, l'ancienne je parle, tout simplement parce que ce n'est pas une extension de bâtiment c'est le futur parking des professeurs. Donc nous n'avons pas d'urgence à démolir ce bâtiment-là pour faire fonctionner le nouveau, c'est pour cela qu'on ne garde pas les préfabriqués qui ne seraient plus pris en charge dans un préjudice puisque les enfants seront revenus à l'école.

M. Franky LEFEBVRE : Donc vous allez faire les travaux de démolition quand l'école maternelle sera livrée.

M. le Maire : Livrée définitivement, contrôlée, avec les enfants à l'intérieur.

M. Franky LEFEBVRE : Ça ne va pas gêner les enfants de démolir-là ?

M. le Maire : Non, à la première phase de démolition ils étaient là, c'est pendant les fermetures.

M. Franky LEFEBVRE : En quinze jours ?

M. le Maire : C'est comme l'école maternelle du Centre, le bas de place quand on va démolir, le bâtiment est tout près de l'école du centre, on est allé voir la directrice et nous l'avons rassurée. Ce sera pendant les périodes de fermeture, quand ils seront proches du bâtiment avec la pelleuse, les enfants ne seront pas là. On peut même les faire travailler le samedi et le dimanche.

M. Franky LEFEBVRE : Si c'est pendant les vacances estivales, ça va, en deux mois c'est réalisable.

M. le Maire : Ça pourrait être en février pendant les 15 jours.

M. Franky LEFEBVRE : J'espère que cela ne gênera pas les enfants.

M. le Maire : Je voulais juste vous donner une petite référence. Retenez quelque chose qui me marque de plus en plus qui doit être un repère, un bon et un mauvais en même temps. On a plus de 1 000 demandes de logement à Vieux-Condé en continu. Je le répète car on a que 90 logements en moyenne par an qui se renouvelle.

M. Charles AGAH : Pour revenir sur le logement, la fondation Abbé Pierre était en alerte la semaine dernière sur les plateaux de TV donc c'est partout pareil, il manque du logement social en France et du logement en général. Pour revenir sur quelque chose que vous avez dit par rapport à l'école des Arts.

Est-ce que vous allez municipaliser entre guillemet des services qui aujourd'hui sont d'ordre associatif puisque certaines associations proposent des prestations. Est-ce que dans votre école des Arts et votre projet global vous allez avoir cette ambition.

Et, tout à l'heure vous avez dit que vous n'enlèveriez pas l'école de musique, on ne va peut-être pas enlever de la musique mais depuis que vous êtes arrivé, depuis 2014, la musique n'a cessé de s'éteindre au sein des services de la municipalité avec des départs de professeurs non remplacés, de l'enseignement d'instruments qui disparaît, des arrêts maladies non remplacés. Moi je connais l'école de musique depuis que j'ai 6 ans et je suis né en 2001

donc depuis 2007, aujourd'hui, l'école de musique se réduit comme peau de chagrin. Est-ce que vous avez un engagement à mettre sur la table sur un redynamisme de l'école de musique et des instruments de musique ?

M. le Maire : C'est justement pour cela que la réflexion est globale avec le monde associatif et il sera associé au projet. La réflexion on ne va pas la faire dans notre coin ce n'est pas le but du jeu. Toute association qui est susceptible de nous aider dans ce projet, les associations Vieux-Condéennes et celles qui occupent les lieux en priorité bien évidemment mais même d'autres qui seraient susceptibles demain de les occuper. Je pense aussi au Boulon qui est une association qui est plus sur le pro et semi pro mais qui a un regard très intéressant sur la culture, pas toujours la même mais c'est bien d'être bousculé dans ce genre de réflexion.

On n'arrêtera pas les associations et on ne mettra personne dehors c'est même l'inverse. Ce que l'on veut et c'est toujours le même mécanisme, je pense qu'il y a que celui-là qui marche, que toutes ces personnes, que ce soit le monde associatif, l'habitant, les enfants s'en emparent et que cela devienne leur projet. Une fois cela réalisé, on fait un pas en arrière. M. Jean-François SMITS est le pilote de l'avion et aujourd'hui on part d'une feuille blanche. Il faut aussi que l'on soit en capacité de demander à la population ce qu'elle a envie de faire demain sur la musique, l'art...

Il y aura peut-être un sujet qui sortira du « chapeau » de la volonté des habitants, non prévu et sur lequel il faudra s'adapter. Retenez une chose sur votre question qui est pertinente, le monde associatif sera associé au projet.

M. Jean-François SMITS les réunira très régulièrement sur ce projet. Ceux qui souhaitent y participer, c'est-à-dire des associations qui ne sont pas aujourd'hui dans les locaux mais qui seront intéressées seront forcément les bienvenues, plus nous serons nombreux mieux cela sera. L'objectif sera d'être en capacité d'écrire avec nos partenaires, j'espère, des services de l'État, je pense aussi à la DRAC, à plein d'acteurs qui seraient susceptibles de nous amener des financements sur des programmations, des créations voire des installations à rectifier sur des utilisations.

On a même parlé des containers que l'on transforme aujourd'hui et que nous sommes en capacité de mettre. On a d'ailleurs refait le préau et le sol, c'est un bâtiment qui me tient à cœur car c'est un bâtiment historique à Vieux-Condé, il y a des anciens noms très importants dessus. Je pense qu'aujourd'hui il est prêt à recevoir avec son nouveau parking en plus des nouvelles activités en plus. Il va y avoir une période de chamboulement comme à chaque fois lors de tout projet.

Mais on y associera tous les partenaires qui le souhaitent et on ira chercher les institutionnels aussi car pour l'instant ils ne répondent pas.

M. Franck AGAH : Simplement pour dire que par rapport au projet culturel, je parle en termes d'infrastructures, je vous remercie quand même de garder l'ancien à la différence de l'école du Mont de Péruwelz. Depuis 2009 avec un projet qui a été financé et aujourd'hui on se retrouve en 2024 à se poser les mêmes questions.

M. le Maire : Je suis d'accord et le préau qui a été refait on a gardé les ossatures et ça me tenait à cœur, il y a des endroits où on peut sauver les choses.

Fin de séance : 20h39

La secrétaire de Séance

Fabienne DELCOURT

Le Maire

David BUSTIN

